

Service des
grands parcs, du
verdissement et
du Mont-Royal

ÉCOTERRITOIRE DU CORRIDOR ÉCOFORESTIER DE LA RIVIÈRE À L'ORME



PLAN CONCEPT

DOCUMENT DE TRAVAIL

Rapport préliminaire - automne 2016



TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	7	4. CONSTATS ET DIAGNOSTIC	47
2. MISE EN CONTEXTE	9	4.1 Principaux constats	47
2.1 Fondements et démarche du plan concept ...	9	4.2 Faits saillants de l'atelier de consultation ...	49
2.1.1 La PPMVMN	9	4.3 Potentiels d'aménagement	51
2.1.2 Le comité technique	11	4.4 Contraintes d'aménagement	53
2.1.3 La démarche du plan concept.....	13	5. LE PLAN CONCEPT	54
2.2 Contexte de planification et outils réglementaires	15	5.1 La vision dans l'approche conceptuelle	55
2.2.1 Le PMAD et la Trame verte et bleue.....	15	5.2 Orientations et objectifs préliminaires	57
2.2.2 Le Schéma d'aménagement	16	7. BIBLIOGRAPHIE	63
2.2.3 Les plans d'urbanisme	17	8. ANNEXES	65
3. DESCRIPTION DU TERRITOIRE	19	ANNEXE 1 : Occupation du sol	65
3.1 Localisation de l'écoterritoire	19	ANNEXE 2 : Activités récréotouristiques de l'ouest de Montréal	66
3.2 Historique de l'ouest de l'île de Montréal	20		
3.3 Les actions posées depuis la PPMVMN	24		
3.4 Contexte territorial : l'ouest montréalais	26		
3.4.1 Les caractéristiques sociodémographiques	26		
3.4.2 L'activité agricole.....	27		
3.4.3 L'offre récréotouristique de l'ouest	28		
3.4.4 L'engagement de la communauté	31		
3.4.5 Les projets de développement urbain.....	31		
3.4.6 Les infrastructures et le transport	32		
3.5 Description écologique de l'écoterritoire	33		
3.5.1 Un écoterritoire déployé le long de la rivière à l'Orme.....	34		
3.5.2 Le Secteur des parcs-nature aménagés.....	36		
3.5.2 Le secteur des basses terres de Pierrefonds-Ouest	38		
3.5.3 Le secteur du Bois de Sainte-Anne-de-Bellevue	42		
3.5.4 Le bois Angell.....	44		



TABLE DES FIGURES

La majorité des figures du document ont été produites par la Ville de Montréal, pour les autres, la source est indiquée sur la figure à même le document.

Figure 1 : Les dix écoterritoire de la PPMVMN	8	Figure 34 : Vue sur l'embouchure de la rivière.....	34
Figure 2 : Les objectifs et axes d'intervention de la PPMVMN.....	8	Figure 35 : La rivière à l'Orme en amont du pont.....	34
Figure 3 : Le projet de conservation.....	10	Figure 36 : Bilan de la qualité de l'eau	35
Figure 4 : Les étapes d'élaboration d'un plan concept.....	12	Figure 37 : Qualité actuelle des cours d'eau	35
Figure 5 : Lac des Deux-Montagnes depuis le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme	13	Figure 38 : Possibilité d'usages en contact avec l'eau.....	35
Figure 6 : Concept de la Trame verte et bleue du PMAD.....	14	Figure 39 : Vue aérienne du Cap-Saint-Jacques et de l'Anse-à-l'Orme.....	36
Figure 7 : Délimitation de l'écoterritoire dans le SAD.....	16	Figure 40 : Migration d'oiseaux au Cap-Saint-Jacques et de l'Anse-à-l'Orme	37
Figure 8 : Les grandes affectations du territoire selon le SAD	17	Figure 41 : Un canard branchu.....	37
Figure 9 : Plan d'urbanisme de Pierrefonds-Roxboro	17	Figure 42 : Débordement de la rivière à l'Orme	38
Figure 10 : Photo aérienne de l'écoterritoire	18	Figure 43 : Terrain en friche.....	38
Figure 11 : Localisation des aires protégées au sein de l'écoterritoire	19	Figure 44 : Un troupeau de cerfs de Virginie.....	39
Figure 12 : L'ouest de l'île de Montréal et la rivière à l'Orme en 1744	21	Figure 45 : Goglu des prés.....	39
Figure 13 : Le parcellaire dans l'ouest de l'île en 1879	21	Figure 46 : Un héron.....	40
Figure 14 : Les secteurs d'intérêt archéologique identifiés par le SAD.....	22	Figure 47 : Le Marais Lauzon.....	40
Figure 15 : Photo aérienne 1930.....	23	Figure 48 : Caractérisation des basses terres de Pierrefonds-Ouest.....	41
Figure 16 : Photo aérienne 1964	23	Figure 49 : Le Bois numéro 3	42
Figure 17 : Photo aérienne 1948.....	23	Figure 50 : La cédrière	42
Figure 18 : Photo aérienne 1981.....	23	Figure 51 : Caractérisation des bois de Sainte-Anne-de-Bellevue	43
Figure 19 : La chronologie des actions et acquisitions depuis 2003 dans l'écoterritoire.....	24	Figure 52 : Un marécage du bois Angell	44
Figure 20 : Évolution des acquisitions.....	25	Figure 53 : Cours d'eau au Bois Angell	44
Figure 21 : Répartition de la population dans l'Ouest.....	26	Figure 54 : Deux ratons laveur	44
Figure 22 : Le magasin général du Cap-Saint-Jacques	27	Figure 55 : Le bois Angell au printemps	45
Figure 23 : La ferme écologique du Cap-Saint-Jacques	27	Figure 56 : Le bois Angell en automne	45
Figure 24 : Les attraits touristiques de l'Ouest	28	Figure 57 : Caractérisation du bois Angell.....	46
Figure 25 : La plage du Cap-Saint-Jacques.....	29	Figure 58 : Piétinement du sol au Bois Angell.....	46
Figure 26 : Ski de fond au Cap-Saint-Jacques.....	29	Figure 59 : Faits saillants de l'atelier par mots clés.....	48
Figure 27 : Le château Gohier.....	29	Figure 60 : Atelier du 3 décembre 2015	49
Figure 28 : Les activités nautiques à l'Anse-à-l'Orme	30	Figure 61 : Carte des potentiels d'aménagement.....	50
Figure 29 : Planche à voile à l'Anse-à-l'Orme	30	Figure 62 : Carte des contraintes d'aménagement	52
Figure 30 : Tenure des terrains.....	31	Figure 63 : Inondations de printemps.....	53
Figure 31 : Les infrastructures de transport dans le territoire.....	32	Figure 64 : Les axes d'interventions du plan concept	54
Figure 32 : Les milieux naturels identifiés par le SAD	33	Figure 65 : Les axes structurants du plan concept.....	56
Figure 33 : Les secteurs de l'écoterritoire	33	Figure 66 : Le plan concept : axes et pôles structurants.....	58
		Figure 67 : Activités nautiques à l'Anse-à-l'Orme.....	62



LISTE DES ACRONYMES ET DIMINUTIFS

APBA

Association pour la protection du Bois Angell

CMM

Communauté métropolitaine de Montréal

CUM

Communauté urbaine de Montréal

ÉCÉRO

Écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme

EFE

Écosystème forestier exceptionnel

MDELCC

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques

MFFP

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MTMDET

Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports du Québec

OBNL

Organisme à but non lucratif

PMAD

Plan métropolitain d'aménagement et de développement

PPVMN

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

RSMA

Réseau de suivi des milieux aquatiques

SAD

Schéma d'aménagement et de développement

SGF

Société générale de financement du Québec

SGPVMR

Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

UICN

Union Internationale pour la conservation de la nature



INTRODUCTION

Si l'île de Montréal était majoritairement agricole au début du 20^{ème} siècle, la réalité est aujourd'hui toute autre et les terrains à développer se font de plus en plus rares. Les derniers grands espaces agricoles et milieux naturels de qualité montréalais, dans l'ouest, sont convoités.

En 2004, la Ville de Montréal affirme sa volonté de protéger les milieux naturels aquatiques et terrestres de l'île par l'élaboration de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*ⁱ (PPMVMN). Elle identifie alors dix écoterritoires où la protection et la valorisation des espaces naturels sont jugées prioritaires.

Situé au cœur de la Trame verte et bleue de l'ouest de Montréal, l'*écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme* (ÉCÉRO) s'étend du bois Angell à la pointe du Cap Saint-Jacques, de Beaconsfield à Pierrefonds-Roxboro, se déployant le long des sinuosités de la rivière à l'Orme et de ses affluents, de Sainte-Anne-de-Bellevue à Kirkland.

Depuis 2004 et l'adoption de la PPMVMN, ce sont près de 243 ha de terrains qui ont été protégés, repoussant les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme qui, à terme, pourrait s'étendre sur 425 ha. La Ville de Montréal, par ses multiples acquisitions, souhaite protéger cette richesse naturelle de l'Ouest.

Plus encore, il s'agit de concilier une vision de sauvegarde de ce territoire d'intérêt et l'intention de développement urbain des promoteurs qui voient dans ces grands espaces des opportunités de projets résidentiels, tout en rendant ces lieux accessibles à la population.

Sur la base d'un état des lieux du territoire, il est primordial de définir les grandes orientations et de proposer des objectifs associés à des pistes d'interventions futures dans l'écoterritoire, dans une démarche de collaboration et de concertation des différents intervenants. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration du plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme.

Le plan concept dans sa forme actuelle est un outil pour les gestionnaires municipaux, qui se veut bonifiable dans le temps au gré des opportunités. Il permet de proposer un idéal à atteindre et d'identifier les interventions souhaitables pour atteindre cet idéal ; le plan concept les oriente dans le développement du territoire.

Une consultation publique auprès de la population locale fera suite au dépôt du présent rapport et en découlera une révision du document par la Ville de Montréal dans une phase ultérieure.

Après un rappel du cadre de la planification dans lequel le plan concept se place (partie 1), il s'agit de bâtir une analyse du territoire basé sur la connaissance de ses composantes (partie 2) afin d'en dégager les potentiels et contraintes d'aménagements (partie 3), autant de précieuses informations pour élaborer un plan concept s'appuyant sur des éléments de vision (partie 4).

ⁱ https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/grands_parcs_fr/media/documents/politique_protection_mise_en_valeur_milieux_naturels.pdf

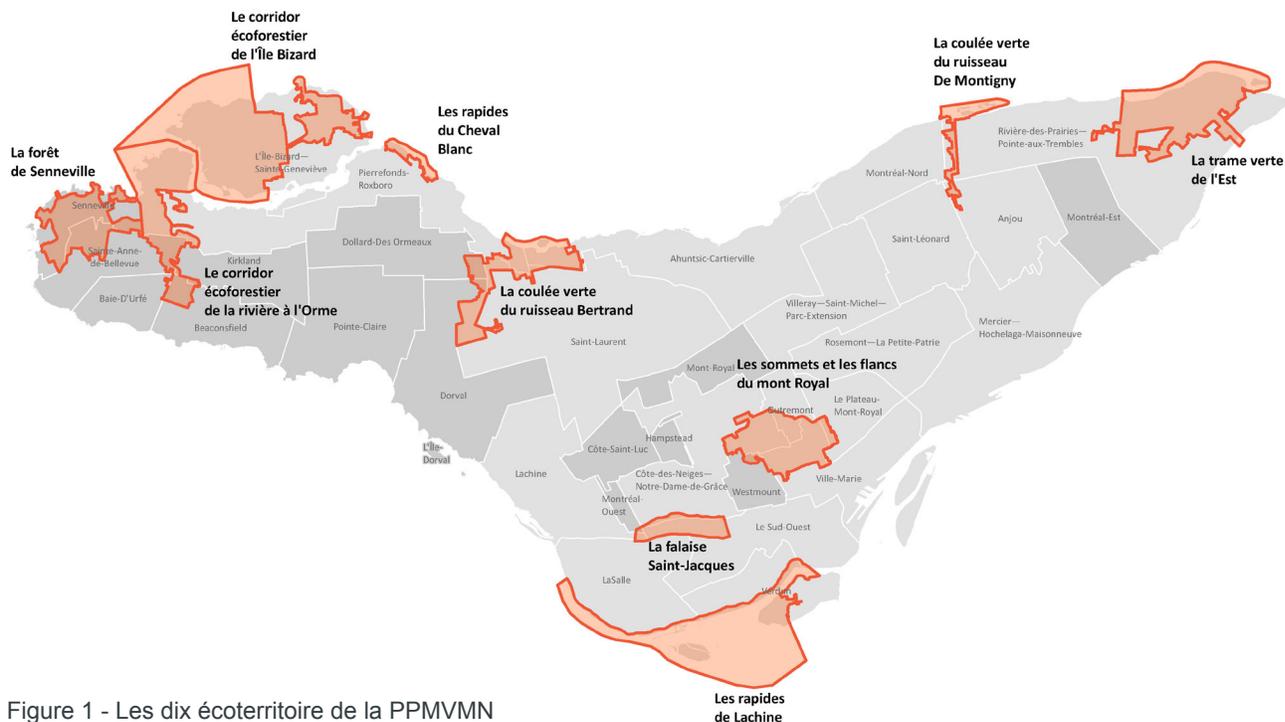


Figure 1 - Les dix écoterritoire de la PPMVMN

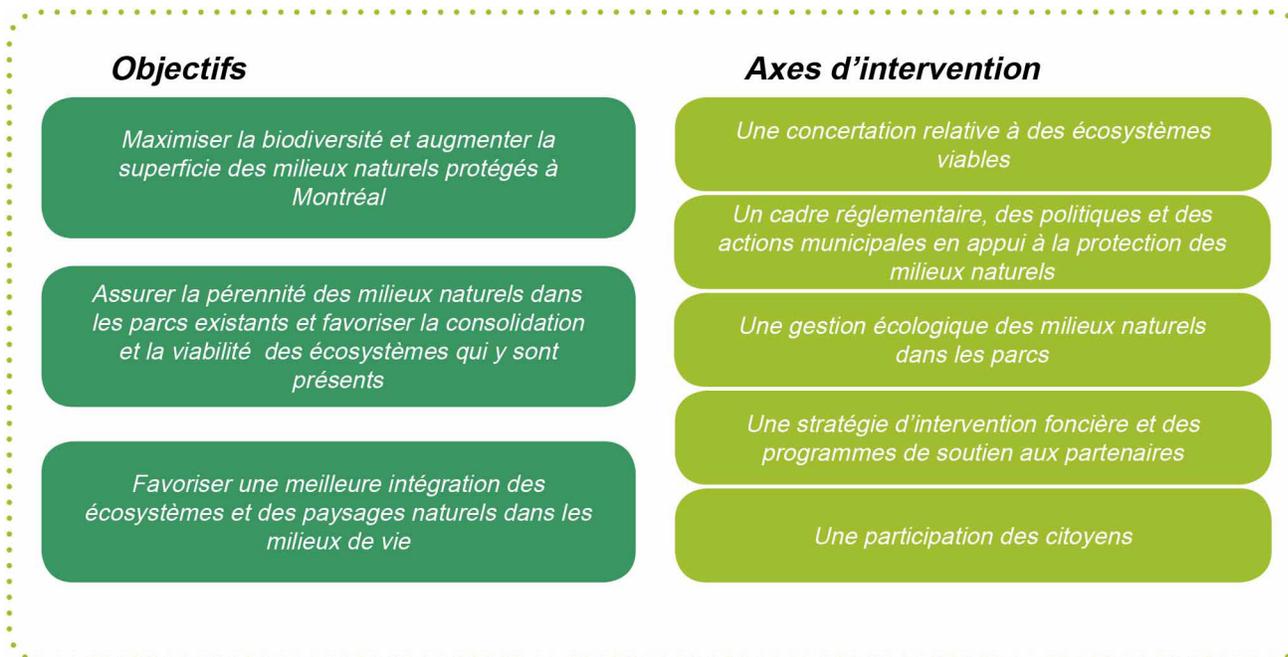


Figure 2 - Les objectifs et axes d'intervention de la PPMVMN

2.1 FONDEMENTS ET DÉMARCHE DU PLAN CONCEPT

2.1.1 LA PPMVMN

En 2004, le constat est alarmant : suite à l'adoption du moratoire concernant l'acquisition d'espaces naturels sur l'île de Montréal par la Communauté urbaine de Montréal (CUM) en 1992, les espaces boisés, décimés au profit du développement urbain, à raison de 75 ha par année, ne représentent plus que 1 600 ha, dont 60 % d'intérêt écologique. En 2004, les aires protégées recouvrent 3,1 % de la superficie de l'agglomération.

Consciente de l'importance de ses espaces naturels pour le maintien de la biodiversité, la Ville de Montréal adopte la PPMVMN le 14 décembre 2004. Elle vise à constituer des aires protégées sur 8 % du territoire montréalais, dont 6% sur les milieux terrestres.

Pour ce faire, la PPMVMN identifie dix secteurs, appelés écoterritoires (Figure 1), où la protection et la valorisation des espaces naturels s'y trouvant ont été jugées prioritaires. Ce sont de larges territoires regroupant des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que des espaces naturels encore à protéger et à mettre en valeur. Ces ensembles permettront de créer une mosaïque de milieux naturels de grand intérêt écologique qui seront accessibles aux Montréalais.

La PPMVMN identifie des axes d'interventions (Figure 2) à mener en priorité dans ces dix secteurs. À travers les objectifs de la PPMVMN, la Ville de Montréal ne souhaite pas renoncer au développement urbain, mais plutôt relever le défi de considérer le territoire de grande valeur écologique, sauvegardé et valorisé, comme une valeur ajoutée aux nouveaux projets de développement, conciliant ainsi les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques qui y sont liés.

Un écoterritoire, c'est ...

Une zone où se trouvent des espaces naturels d'intérêt écologique dont la protection a été jugée prioritaire, des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que des espaces urbanisés.

Lorsqu'un projet est entrepris à l'intérieur de ces espaces, la protection des milieux naturels qui s'y trouvent doit être prise en compte.

S'appuyant sur le principe du réseau écologique, il identifie :

A- Les zones noyaux, foyer de biodiversité. Elles assurent les conditions environnementales propres à la sauvegarde d'écosystèmes, d'habitats et de populations animales et végétales importants.

B- Les zones tampons. Elles protègent, entre autres les noyaux des menaces extérieures éventuelles et servent d'habitats essentiels à la survie des espèces dans les zones noyaux.

C- Le couloir écologique. Il a pour fonction de relier entre elles les zones noyaux permettant aux espèces de se disperser et de migrer.



Pour chaque écoterritoire, des objectifs de conservation et d'aménagement, spécifiques à leurs particularités, sont identifiés. Au sein de l'ÉCÉRO, le plan concept s'emploiera à :

- Créer un corridor écologique viable d'une grande biodiversité autour de la seule rivière intérieure de l'île de Montréal;
- Créer un corridor récréatif de la gare Beaugreffe jusqu'au parc-nature du Cap-Saint-Jacques et au parc agricole du Bois-de-la-Roche;
- Maintenir le régime hydrique et la qualité de l'eau de la rivière à l'Orme;
- Consolider les limites du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et du parc agricole du Bois-de-la-Roche par la conservation de milieux naturels de grand intérêt écologique sur leur périmètre.

La PPMVMN introduit également la notion de mosaïque de milieux naturels, reprise dans le *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (SAD)*.



Figure 3 - Le projet de conservation

2.1.2 LE COMITÉ TECHNIQUE

La PPMVMN prévoit la mise sur pied d'un comité technique multidisciplinaire pour chaque écoterritoire, chapeauté par son comité directeur, dans un esprit de collaboration et de concertation des parties prenantes en vue d'agir en amont du développement et élaborer un projet de conservation.

Face aux pressions de développement urbain dans l'Ouest, le comité technique de l'ÉCÉRO se met en place en 2003, avant même l'adoption de la PPMVMN. Il est composé des représentants des municipalités et de services de la Ville de Montréal ainsi que des représentants des ministères des Transports et de l'Environnement du Québec.

En 2005, afin de mieux articuler le développement urbain à venir et la protection des espaces naturels, le comité technique produit un bilan environnemental et un projet de conservation (Figure 3), dont les recommandations serviront de cadre de référence aux futures démarches de concertation et de négociation à l'égard des projets de développement ainsi qu'aux choix des outils de protection à adopter.

À travers ces recommandations, il s'agit de préserver la grande biodiversité de ce territoire, catégorisé en trois types d'éléments constituant le réseau écologique de 404 ha, nécessaire à assurer la viabilité des écosystèmes présents. Le projet de conservation des milieux naturels a conduit progressivement à ce que 243 ha soient protégés ou en voie de protection.

En 2015, le comité technique est relancé dans le cadre de la reprise de la démarche d'élaboration du plan concept, suite à la révision du SAD, complétant l'état des lieux de l'écoterritoire, basé sur le diagnostic de 2013.

Les principales recommandations du comité

- Garantir les fonctions des trois zones du concept de réseau écologique
- Entamer un processus de planification concertée pour protéger certains secteurs de grand intérêt (bois Angell, bois de Sainte-Anne-de-Bellevue et bois no. 3, l'exutoire de la rivière, les friches et milieux humides)
- Considérer les divers impacts des projets de développement sur la quantité et la qualité de l'eau de la rivière
- Favoriser la connectivité dans l'écoterritoire pour la faune
- Créer un corridor récréatif entre les rives des lacs Saint-Louis et Deux-Montagnes

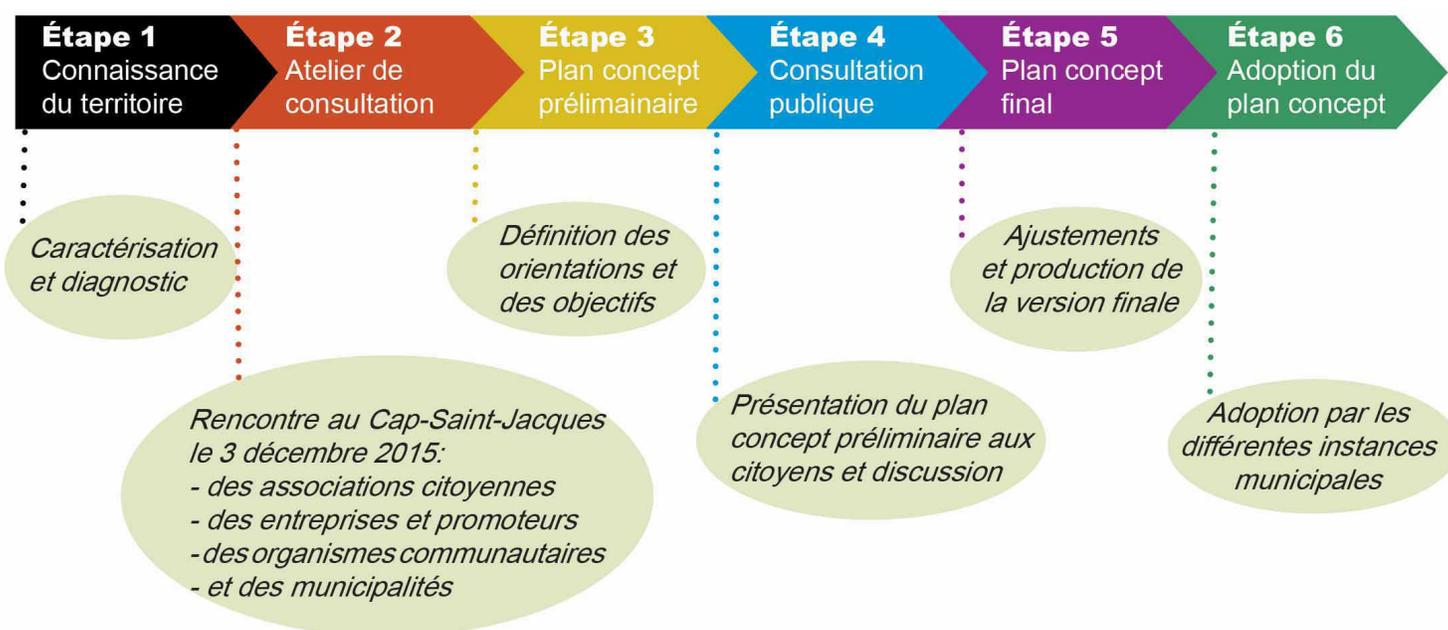


Figure 4 - Les étapes d'élaboration d'un plan concept

2.1.3 LA DÉMARCHE DU PLAN CONCEPT

Dans une optique d'élaboration d'un plan directeur, le plan concept proposé se veut une proposition rassembleuse permettant de mettre en valeur l'écoterritoire, dans une démarche de collaboration au sein des différentes instances de la Ville de Montréal, des groupes environnementaux, gens d'affaires, institutions et autres regroupements de citoyens ou organismes.

C'est un document de planification qui:

- révèle à tous la richesse écologique et paysagère des milieux naturels d'intérêts, protégés ou ayant le potentiel de l'être;
- donne les conditions nécessaires à leur viabilité;
- prévoit un aménagement protégeant et valorisant les milieux qui tient compte des projets de développement;
- et permet d'établir le dialogue entre les citoyens, les groupes d'intérêt, les entreprises, les promoteurs et les municipalités favorisant une intercompréhension pour une concertation qui se veut éclairée.

Pour ce faire, il guide les interventions futures dans l'écoterritoire en définissant de grandes orientations et proposant des objectifs et des pistes d'actions, en se basant sur des éléments de diagnostic et le plan de conservation.

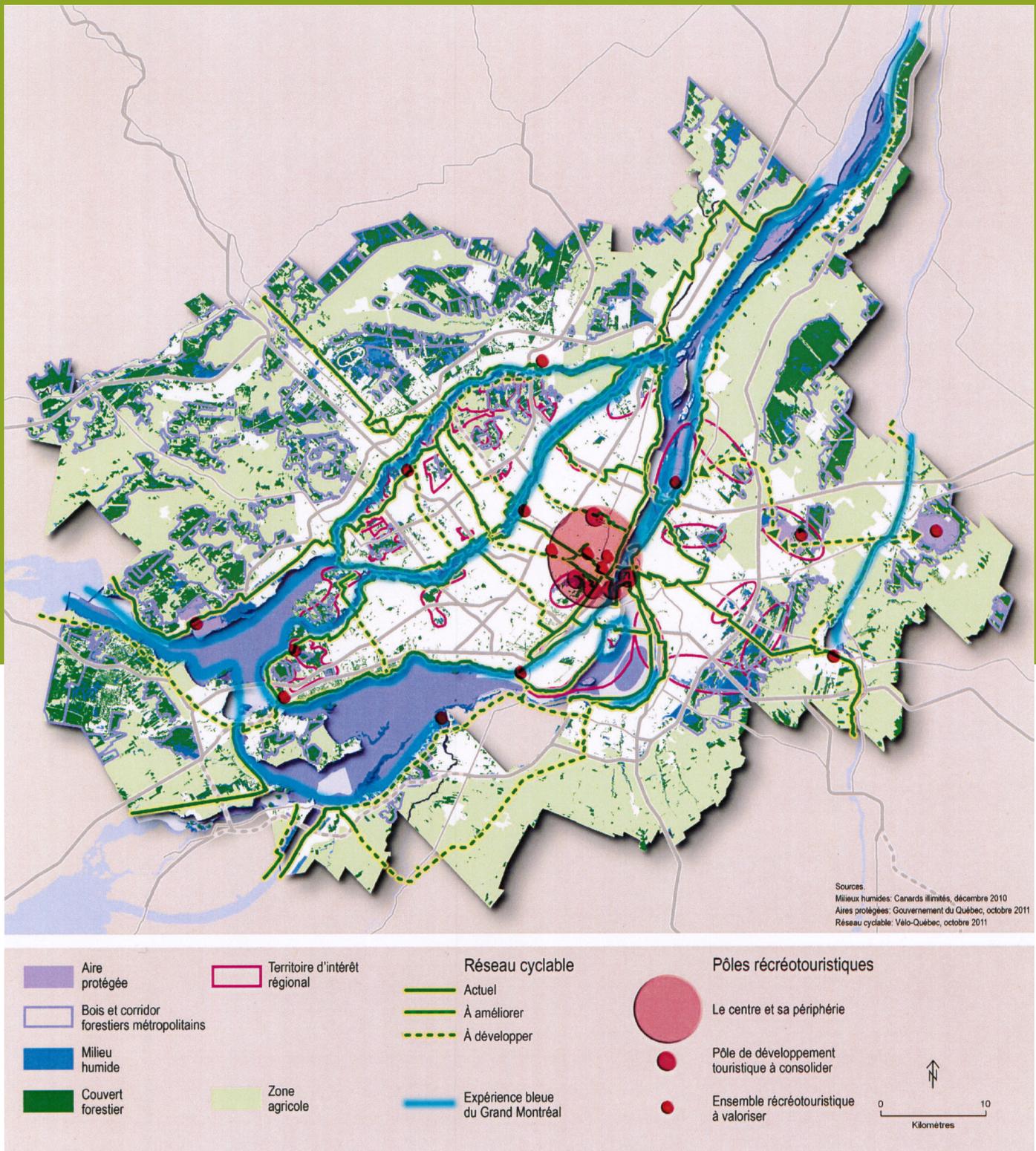
Coordonné par le comité technique, l'élaboration du plan concept se déroule en différentes étapes (Figure 4).

En 2005, le comité technique rédige un rapport « Corridor écoforestier de la rivière à l'Orme - Bilan écologique et projet de conservation » faisant l'état des lieux et donnant des recommandations pour la conservation du territoire.

Depuis, le SGPVMR a bonifié sa connaissance du territoire, procédé à l'acquisition de certains terrains et amorcé le diagnostic du territoire basé sur les potentiels et les contraintes du territoire.



Figure 5 - Lac des Deux-Montagnes depuis le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme



Source : Communauté métropolitaine de Montréal (2012)

Figure 6 - Concept de la Trame verte et bleue du PMAD

2.2 CONTEXTE DE PLANIFICATION ET OUTILS RÉGLEMENTAIRES

2.2.1 LE PMAD ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

Le 12 mars 2012, à travers le PMAD, la CMM souhaite protéger et assurer la mise en valeur des bois d'intérêt métropolitain, des corridors forestiers et des milieux humides ainsi que des paysages d'intérêt et du patrimoine bâti métropolitains par la mise en place d'un réseau récréotouristique, structuré autour d'une Trame verte et bleue.

La CMM demande aux MRC et aux agglomérations de favoriser :

- la consolidation de la vocation récréotouristique des ensembles d'intérêt métropolitain en favorisant simultanément la préservation des qualités patrimoniales et paysagères des lieux et le développement d'une masse critique d'attrait et de services;
- la mise en place des services de transport en commun pour desservir les points d'accès aux composantes identifiées;
- le développement du réseau cyclable et du réseau navigable métropolitains, ainsi que la multiplication des points de contact entre ces deux réseaux;
- l'augmentation des points d'accès à l'eau à des fins récréatives (baignade, mise à l'eau d'embarcations, activités récréatives en rive, aires d'accostage, etc.).

L'ÉCÉRO est au cœur de la Trame verte et bleue de l'Ouest montréalais, identifiée dans le PMAD (Figure 6), regroupant également les écoterritoires de la forêt de Senneville, du corridor écoforestier de l'île Bizard et des rapides du Cheval Blanc.

Les principaux attraits de l'Ouest montréalais participent à la qualité du cadre de vie des résidents en plus d'offrir un grand intérêt récréotouristique.

La Trame verte et bleue

En proposant la Trame verte et bleue, qui assurera la mise en valeur et la sauvegarde de milieux naturels exceptionnels, la CMM fait le pari que les citoyens qui auront accès à des richesses contribuant largement à l'attractivité du territoire en deviendront les meilleurs gardiens. Toutefois, l'accessibilité à des milieux naturels ne doit pas constituer une menace à la protection des écosystèmes et doit être planifiée dans le respect de la capacité d'accueil des milieux. » (PMAD, p. 196)

2.2.2 LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Entré en vigueur le 1er avril 2015, le SAD reconduit la notion d'écoterritoire de la PPMVMN, son approche de concertation et ses objectifs qui guideront les intervenants dans la mise en valeur du territoire. Reprenant la proposition de mise en valeur de la Trame verte et bleue, les limites de l'ÉCÉRO sont revues et actualisées (Figure 7), afin d'y inclure de nouveaux milieux naturels ou certaines rives et de prendre en considération les projets de conservation déjà réalisés. Ainsi, le SAD confirme des secteurs de conservation de part et d'autre de la rivière à l'Orme de Sainte-Anne-de-Bellevue à Pierrefonds-Roxboro et affecte en conservation, la majeure partie du bois Angell (Figure 8). Le parc-nature du Cap-Saint-Jacques est également intégré dans l'écoterritoire, excepté sa partie sur l'île Bizard.

Le SAD est une étape de plus vers la protection des milieux naturels: il définit la notion d'aire protégée, identifie les bois métropolitains définis par le PMAD et introduit la démarche de protection par mosaïques de milieux naturels, dont certaines sont présentes hors des limites de l'écoterritoire, en l'occurrence dans le secteur Sainte-Anne-de-Bellevue. Il va également plus loin en identifiant l'écoterritoire comme un «pôle de développement touristique à consolider», dont le Cap Saint-Jacques est d'ores et déjà une «destination d'expérience urbaine».

La conservation selon le SAD, c'est...

Une affectation qui vise la protection des écosystèmes sensibles et le rehaussement de la biodiversité, en permettant à la population, un accès qui favorise l'appréciation des paysages et du patrimoine naturel ainsi que la pratique d'activités récréatives à faible impact .

Une mosaïque de milieux naturels, c'est...

Un territoire qui regroupe au moins deux (2) types de milieux naturels. Ces milieux s'inscrivent dans la continuité d'une aire déjà protégée ou sont situés dans des secteurs pauvres en milieux naturels ou, encore, présentent un attrait esthétique. La protection par mosaïque de milieux naturels est une approche qui permet d'envisager les interrelations entre les divers éléments du paysage et de composer des aménagements présentant un réel potentiel d'intégration des milieux naturels à la trame urbaine

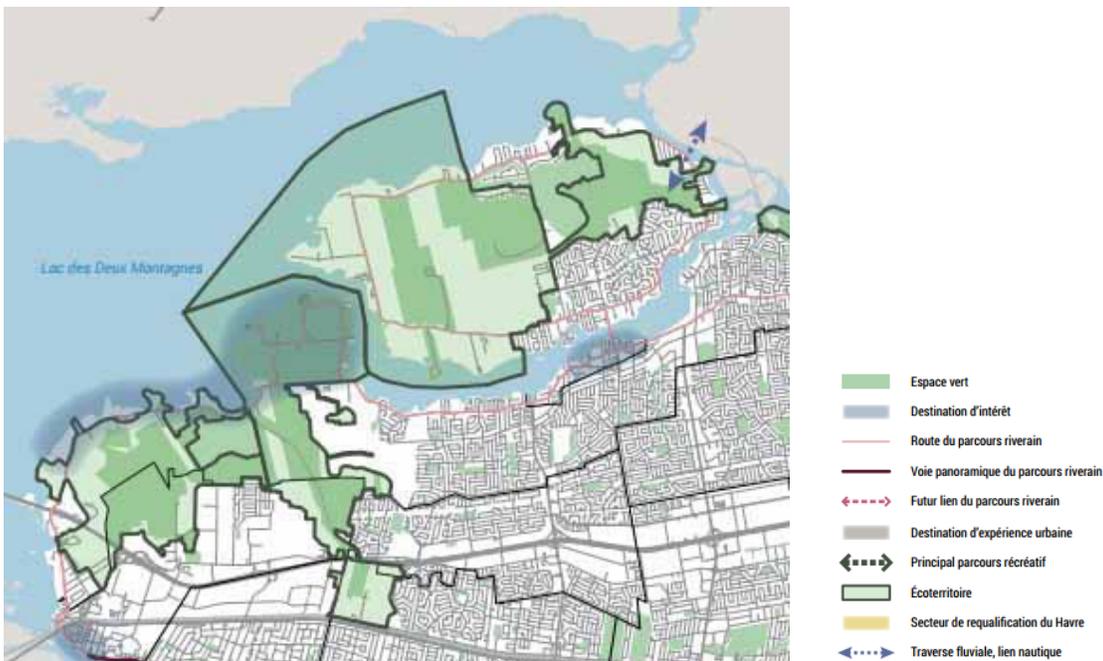


Figure 7 - Délimitation de l'écoterritoire dans le SAD

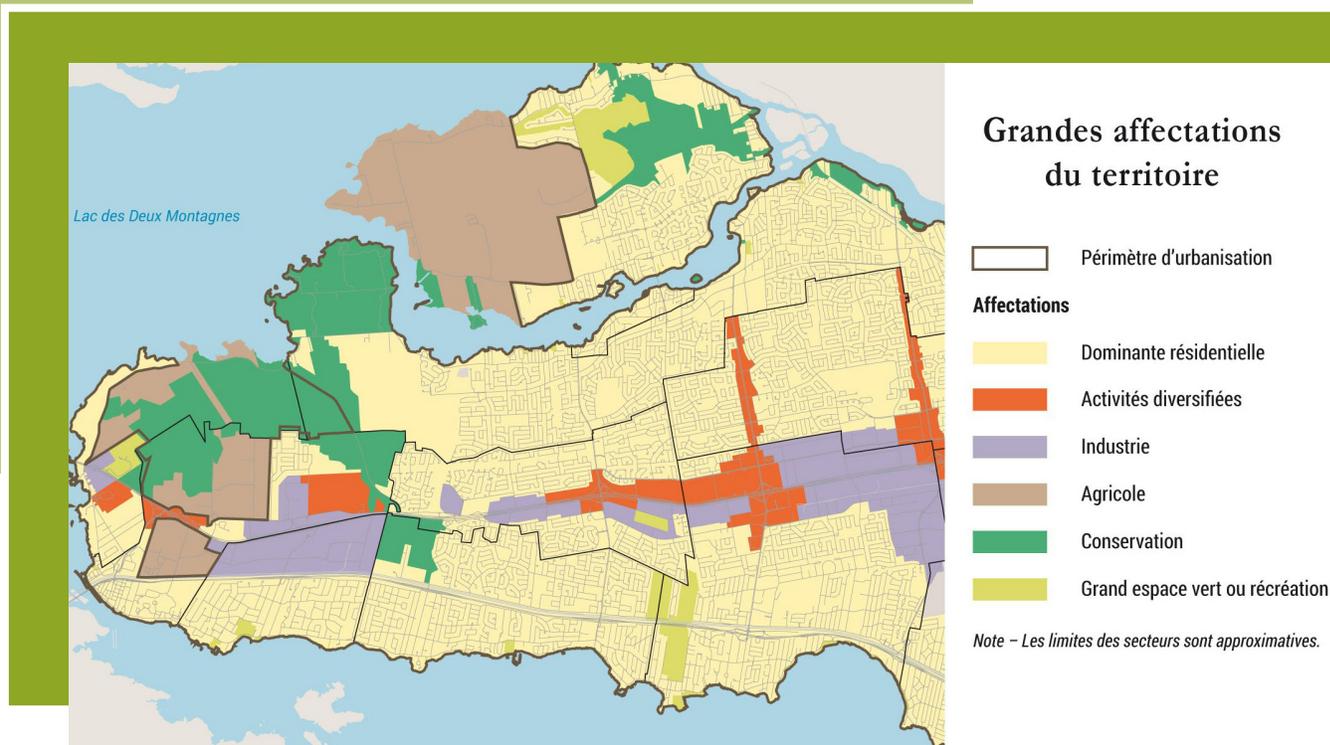


Figure 8 - Les grandes affectations du territoire selon le SAD

2.2.3 LES PLANS D'URBANISME

Les plans d'urbanisme soutiennent également la PPMVMN en reconnaissant les dix écoterritoires ainsi que les objectifs de conservation et d'aménagement qui leur sont associés. Aussi, quand un projet est entrepris au sein d'un écoterritoire, la protection des milieux naturels doit être prise en compte.

Par exemple, le plan d'urbanisme de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro propose spécifiquement pour l'ÉCÉRO les orientations suivantes (Figure 9):

- Protéger et mettre en valeur les milieux naturels de l'écoterritoire de la rivière à l'Orme;
- Favoriser une intégration harmonieuse des projets de développement urbain et routier aux milieux naturels d'intérêt écologique;
- Améliorer l'accessibilité routière du secteur afin de mettre en valeur certaines de ses parties;
- Soutenir une urbanisation favorisant l'utilisation du transport collectif et du vélo.

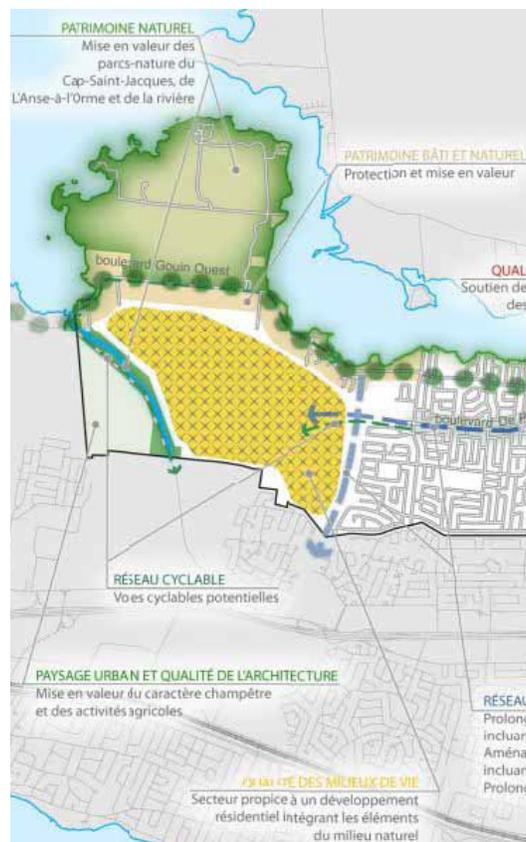


Figure 9 - Plan d'urbanisme de Pierrefonds-Roxboro



Figure 10 - Photo aérienne de l'écoterritoire

3.2 HISTORIQUE DE L'OUEST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

XVIII^E SIÈCLE

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, coureurs des bois et Amérindiens remontent les cours d'eau de l'archipel montréalais, puis la rivière Outaouais jusqu'aux Grands Lacs. L'extrémité ouest de l'île de Montréal représente un lieu stratégique pour le commerce des fourrures et la défense de la colonie française. Des fiefs sont concédés à des militaires, dont le fief Boisbriant et le fief Bellevue, pour assurer la protection du territoire.

1683

Jacques Le Ber, marchand de fourrures, détient la totalité du fief Boisbriant et le renomme Senneville (Figure 12). Quelques terres sont concédées à des colons, mais le commerce illégal des fourrures, plus rentable, n'encourage pas l'agriculture (Ville de Montréal, 2013a).

1701

La concession de terres dans l'ouest de l'île prend toutefois son essor à partir de la signature de la Grande Paix entre les nations amérindiennes et les autorités coloniales françaises, officialisée cette année-là. Les Sulpiciens, seigneurs de Montréal depuis 1663, concèdent des terres en bandes étroites et profondes le long des lacs Saint-Louis et Deux-Montagnes puis le long de la côte Sainte-Marie à des colons qui les défrichent et les cultivent. Les bâtiments étaient généralement implantés le long des chemins et côtes.

1853

Le chemin de fer est construit. Son tracé, d'ouest en est, coupe en deux les fermes situées entre le lac Saint-Louis et la côte Sainte-Marie (chemin Sainte-Marie) (Figure 13). Les rives du lac Saint-Louis deviennent dès lors un lieu de villégiature recherché. Des gares sont construites à Baie-d'Urfé et à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Des résidences d'été, des clubs nautiques, des chalets et des hôtels viennent border le chemin riverain. Les parties riveraines des anciennes terres agricoles sont subdivisées pour accueillir de somptueuses maisons d'été. Les rives de Senneville attirent particulièrement les membres de l'élite économique et politique montréalaise, qui acquièrent des terrains au bord de l'eau et des fermes pour se construire de vastes domaines.

1744

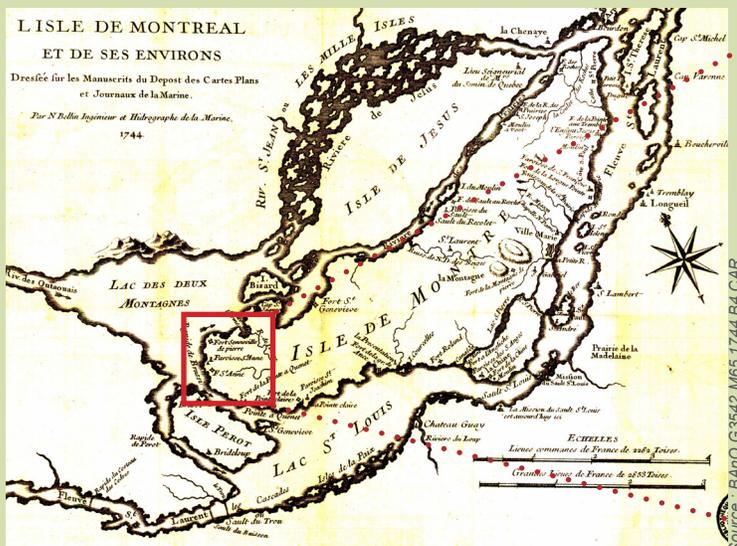
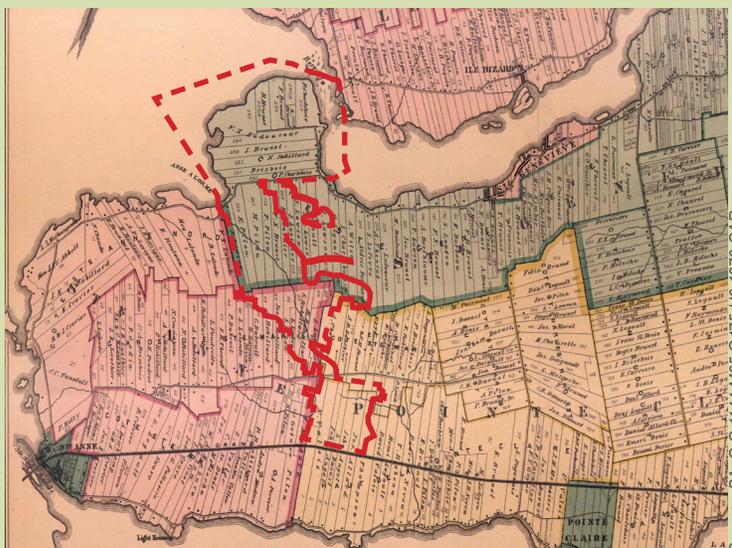


Figure 12 - L'ouest de l'île de Montréal et la rivière à l'Orme en 1744

1879



Légende :

-- Emplacement approximatif des limites de l'écoterritoire

Figure 13 - Le parcellaire dans l'ouest de l'île en 1879

DÉBUT DU XXE SIÈCLE

La population estivale, attirée par la villégiature, est graduellement remplacée par des résidents permanents qui peuvent aller travailler en ville grâce au train. Cette nouvelle fonction résidentielle côtoiera les activités de villégiature et agricoles jusqu'au milieu du XXe siècle.

1905-1909

La construction, à l'extrémité est de Sainte-Anne-de-Bellevue, du campus du collège Macdonald accélère le développement de cette localité et de Baie-D'Urfé. Les terres situées au nord du chemin de fer sont également convoitées par les villégiateurs.

1925

À Beaconsfield, un terrain de golf, nommé Beurepaire puis Fresh Meadows, est aménagé à l'est du bois Angell (Faguy-Girard, 2013).

1950

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'activité agricole décline et le développement résidentiel s'accélère : de plus en plus de lots sont acquis par des corporations immobilières et loties pour la construction de résidences. Les bois et les friches progressent.

ANNÉES 1960

La construction des autoroutes 20 et 40 dans les années 60 confirme le développement résidentiel de l'ouest de l'île.



Figure 14 - Les secteurs d'intérêt archéologique identifiés par le SAD

1978

L'adoption de la *Loi sur la protection du territoire agricole* (LPTA) protège une partie du territoire de l'ouest de l'île à des fins agricoles et préserve ainsi une partie du découpage cadastral ancien. Des demandes de dérogation à la Loi sont accordées au fil des ans.

1975

La pression de développement urbain mène le Service de la planification du territoire de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) à réaliser l'inventaire des boisés du territoire montréalais.

DÉBUT DES ANNÉES 1980

Le Conseil de la CUM met en place un programme d'acquisition d'espaces naturels et procède à l'acquisition des composantes du réseau des parcs régionaux (maintenant parcs-nature), dont l'Anse-à-l'Orme, le Cap-Saint-Jacques.

1991

La CUM acquiert le parc agricole de Senneville (parc agricole du Bois-de-la-Roche).

1992 - 2002

Un moratoire sur l'acquisition d'espaces verts aux fins d'établissement de parcs est adopté par la CUM auquel met fin la Ville de Montréal.

2004

Deux des dix écoterritoires identifiés par la PPMVMN sont situés sur la pointe Ouest-de-l'Île, soit la forêt de Senneville et le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme.

Les études archéologiques

Les rives du lac des Deux Montagnes ainsi que les abords de la rivière à l'Orme et le bois no 3 sont identifiés dans le SAD comme secteurs d'intérêt archéologique (Figure 14).

3

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

1930



Source : Photothèque nationale de l'air, Ressources naturelles du Canada

Figure 15 - Photo aérienne 1930

1948



Figure 16 - Photo aérienne 1948

1964



Figure 17 - Photo aérienne 1964

1981



Figure 18 - Photo aérienne 1981

3.3 LES ACTIONS POSÉES DEPUIS LA PPMVMN

L'adoption de la Politique (PPMVMN) a amené à ce que différentes initiatives soient prises pour l'écoterritoire et particulièrement la protection de 191,5 ha depuis 2005, auxquels s'ajoutent 51,8 ha sous-entente de protection.

La majeure partie des espaces protégés est venue agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, identifiée catégorie III de l'UICN (Figure 19). Le terrain du gouvernement du Québec pourrait devenir un habitat floristique (catégorie I a de l'UICN).

Depuis 2003, les actions de protection (Figure 20) ont été concrétisées de différentes façons par des :

- acquisitions par l'agglomération de Montréal;
- acquisitions par des OBNL ou cessions de terrains à ces organismes;
- protection par le gouvernement du Québec;
- achats/dons dans le cadre du programme de don écologique;
- promesses de cession de terrains à l'agglomération.

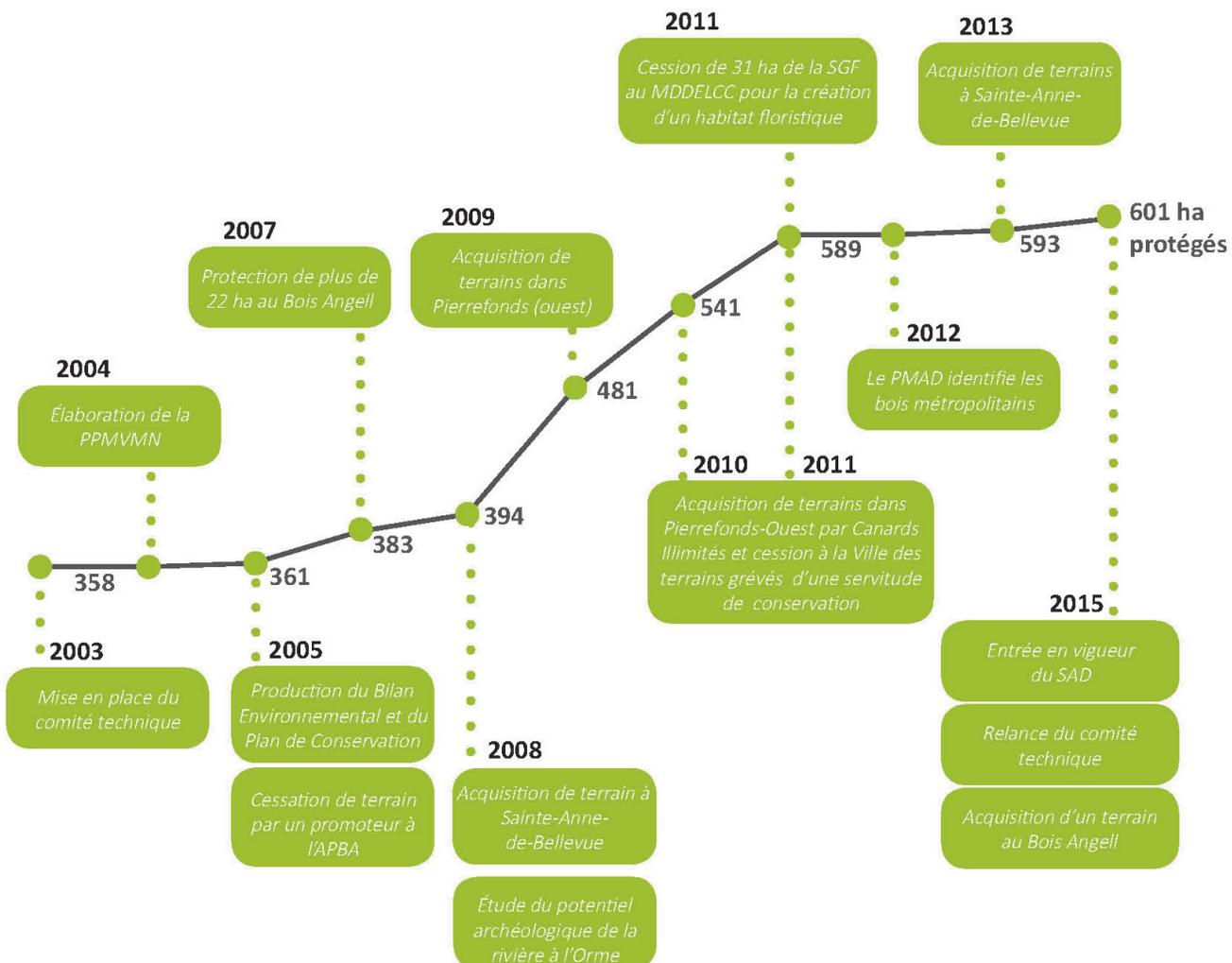


Figure 19 - La chronologie des actions et acquisitions depuis 2003 dans l'écoterritoire

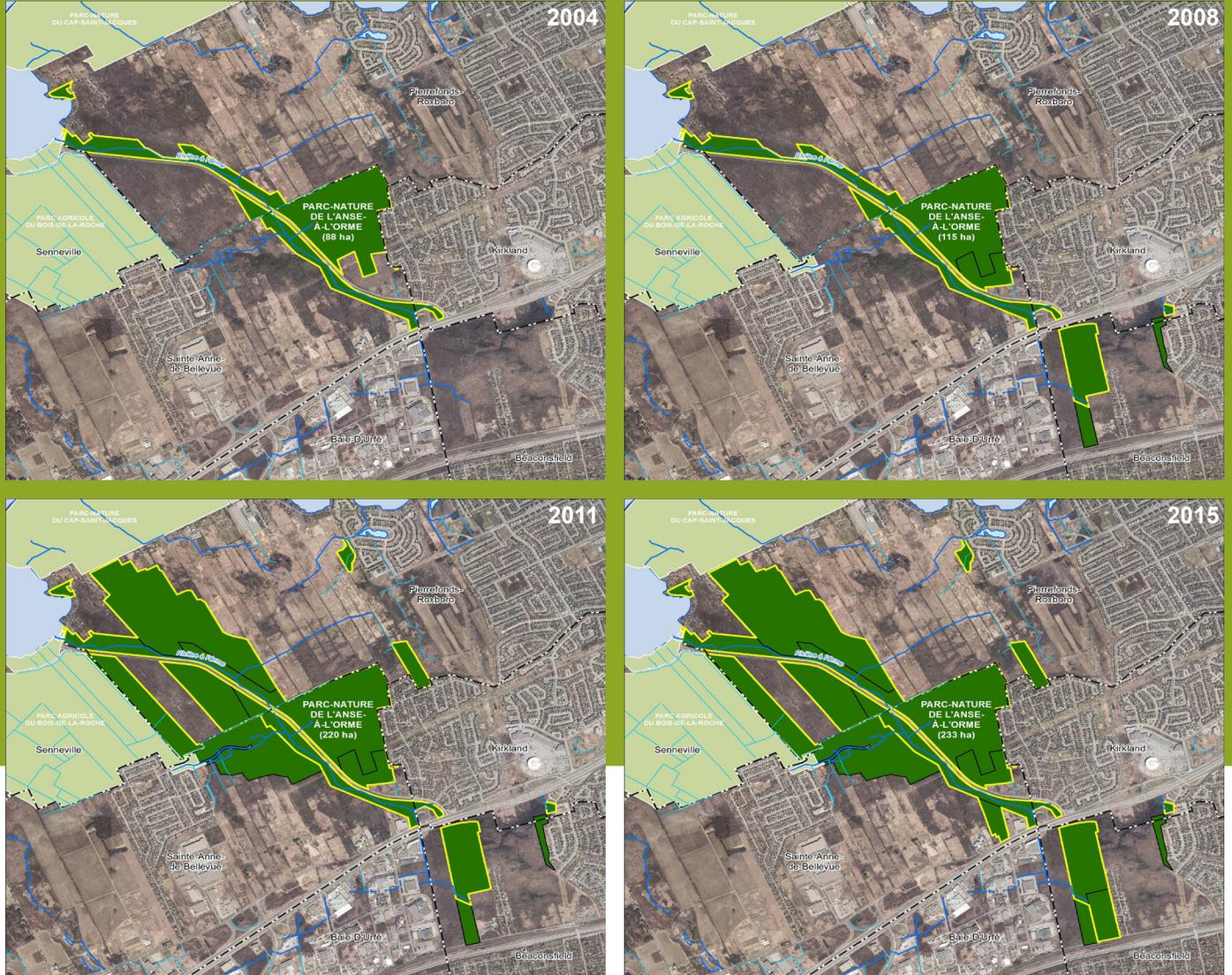


Figure 20 - Évolution des acquisitions



3.4 CONTEXTE TERRITORIAL : L'OUEST MONTRÉALAIS

3.4.1 LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

En 2011, l'ouest de l'île comptait 119 061 habitants (Ville de Montréal, 2011), répartis sur les municipalités suivantes: Senneville, Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Kirkland, Sainte-Anne-de-Bellevue et Pierrefonds-Roxboro (Figure 21).

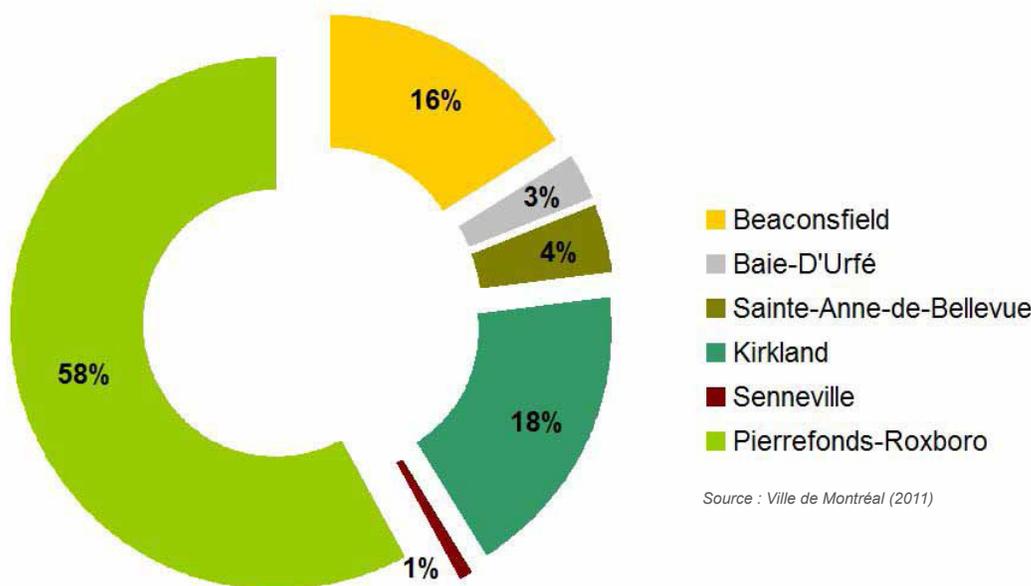
La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est plus importante dans ces municipalités que celle à l'échelle de l'agglomération. La population est vieillissante à Sainte-Anne-de-Bellevue, Baie-D'Urfé et Senneville avec des indices de vieillissement inférieurs à ceux de l'agglomération. Au contraire, à Pierrefonds-Roxboro, Kirkland et Beaconsfield la population est jeune ; les jeunes familles sont en progression, attirées par la qualité du cadre de vie et la proximité d'infrastructures autoroutières.

La population de l'Ouest est axée essentiellement sur le transport automobile. Pour aller au travail, les transports en commun représentent entre 12 et 20% des déplacements et les transports actifs sont inférieurs à 7% (sauf pour Sainte-Anne-de-Bellevue avec 13%).

Dans ces municipalités, le taux d'emploi est supérieur au taux de l'agglomération (excepté pour Baie-D'Urfé) et le taux de chômage plus faible qu'à l'échelle de l'agglomération (excepté pour Sainte-Anne-de-Bellevue).

La population est majoritairement bilingue (anglais et français) ; l'anglais demeure toutefois la langue la plus utilisée dans les foyers. Ces municipalités de l'ouest comptent une proportion plus faible de citoyens non canadiens que la moyenne de l'agglomération.

Enfin, les revenus moyen et médian dans ces municipalités sont plus élevés que ceux de l'agglomération. La maison individuelle prédomine et la majorité des occupants sont propriétaires.



Source : Ville de Montréal (2011)

Figure 21 - Répartition de la population dans l'Ouest

3.4.2 L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Même si le secteur de l'agriculture est faible économiquement, il se maintient. La demande des Montréalais pour des produits frais cultivés localement selon des pratiques respectueuses de l'environnement favorise l'émergence de petites fermes biologiques dans l'Ouest montréalais (OCPM, 2012). Cette activité agricole offre un potentiel récréotouristique tel circuit gourmand, vente de produits frais et visites à la ferme.

Une ferme écologique est exploitée par D-Trois-Pierres, un organisme de réinsertion sociale en agrotourisme et partenaire du parc-nature du Cap-Saint-Jacques depuis 1986. Il exploite 25 ha en culture maraîchère et fruitière dans le parc-nature en plus de faire la récolte du foin pour les animaux de la ferme sur 34,5 ha au parc agricole du Bois-de-la-Roche (Groupe-conseil UDA, 2013). D-Trois-Pierres produit près de 300 paniers biologiques en plus de vendre ses produits au magasin général les fins de semaine (D-Trois-Pierres, 2012). La ferme est ouverte au public toute l'année.



Figure 23 - La ferme écologique du Cap-Saint-Jacques



Figure 22 - Le magasin général du Cap-Saint-Jacques

3.4.3 L'OFFRE RÉCRÉOTOURISTIQUE DE L'OUEST

Ancienne destination de villégiature pour les Montréalais, avant le XXe siècle, l'ouest de l'île de Montréal est marqué par une offre récréotouristique conséquente (Figure 24).

Le tableau de l'annexe 2 illustre les différents secteurs d'activités des établissements touristiques de l'ouest de l'île.

LE PARC-NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES

Site enchanteur entouré de rives, cette péninsule procure de nombreux points de vue sur la rivière des Prairies et le lac des Deux Montagnes ainsi qu'une plage de sable naturel qui fait le bonheur des familles. Sur ces lieux jadis agricoles, le plus grand parc de Montréal abrite aujourd'hui une ferme écologique qui produit des légumes biologiques et élève certains animaux.

En hiver, des kilomètres de sentiers invitent à profiter des plaisirs de la marche, du ski de fond ou de la raquette. Lorsque s'achève la saison froide, une cabane à sucre traditionnelle permet la dégustation des produits de l'érable dans le temps des sucres.

Le parc-nature du Cap-Saint-Jacques propose en saison estivale, la location d'équipements nautiques à la plage, de jumelles, de salles et sites extérieurs. En saison hivernale, la location d'équipement est également possible. Un chalet accueille les visiteurs en toute saison et le centre de plein air propose des animations et une offre d'hébergements. Des aires de pique-niques avec points de vue sur l'eau, des belvédères, des rampes de mise à l'eau sont mises à la disposition du public.



Figure 24 - Les attraits touristiques de l'Ouest

Diverses activités éducatives de même que récréatives extensives sont offertes aux usagers du parc-nature du Cap-Saint-Jacques :

- Activités d'éducation au milieu naturel et à l'environnement
- Activités récréatives et d'éducation au milieu naturel au Centre de plein air
- Baignade à la plage
- Balade en carriole et carrousel de poneys
- Canot
- Exploitation de la cabane à sucre
- Kayak et mayak
- Marche (16 km)
- Pêche
- Pédalo
- Pique-nique
- Observation de la nature (oiseaux, tortues)
- Raquettes
- Ski de fond
- Vélo (8 km)
- Visite à la ferme écologique : serres, jardins, enclos d'animaux, animaux à la grange.

Le parc-nature possède également plusieurs bâtiments d'intérêt historique tels :

- la Maison Thomas-Brunet, une maison de ferme construite en 1834 et citée au Répertoire du patrimoine culturel du Québec
- le Château Gohier construit vers 1916 (Figure 27), identifié au Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal.
- La chapelle du bâtiment la Solitude de Notre-Dame est également inventoriée au répertoire du patrimoine culturel du Québec, faisant partie de l'ensemble conventuel de la congrégation des Soeurs de Sainte-Croix (bâtiment actuellement fermé au public).

Ce parc-nature attire chaque année près de 800 000 personnes, ce qui en fait la destination phare de l'ouest de l'île de Montréal. Les derniers comptages indiquent que la plage attire plus de 95 000 visiteurs par été et que la ferme écologique est visitée par plus de 35 000 visiteurs en été. (Ville de Montréal, 2016)



Figure 25 - La plage du Cap-Saint-Jacques



Figure 26 - Ski de fond au Cap-Saint-Jacques



Figure 27 - Le château Gohier

LE SECTEUR AMÉNAGÉ DU PARC-NATURE DE L'ANSE-À-L'ORME

Dans sa partie riveraine du lac des Deux Montagnes, le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme offre une très belle vue sur le plan d'eau, dans un cadre de marécage arborescent, et la possibilité de pratiquer des activités libres telles:

- Canot
- Dériveur
- Observation des oiseaux
- Planche à voile
- Kitesurf
- Pique-nique (barbecue accepté)
- Pêche blanche

En termes de services, le parc-nature propose une aire de pique-nique, une rampe de mise à l'eau (Figure 28), des douches, des toilettes sèches et un stationnement pour les automobiles et les vélos.

L'aménagement du reste du territoire désigné comme parc-nature de l'Anse-à-l'Orme offre un potentiel non seulement de conforter l'assise des parcs-nature de l'ouest, mais aussi d'établir un lien entre le parc-nature du Cap-Saint-Jacques et le parc agricole du Bois-de-la-Roche. Cela permet de créer un pôle écotouristique, renforcé par la présence de l'Arboretum Morgan et du Zoo Ecomuseum.

Désigné «destination patrimoniale» (Ville de Montréal, 2016a), ce pôle est également relié par le parcours riverain :

- au noyau villageois de Sainte-Anne-de-Bellevue, identifié au grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal (Ville de Montréal, 2016b);
- au lieu historique du canal de Sainte-Anne et la rue éponyme, offrant un large choix de restauration ;
- à la ferme écologique de McGill ;
- et au musée d'entomologie Lyman.



Figure 28 - Les activités nautiques à l'Anse-à-l'Orme



Figure 29 - Planche à voile à l'Anse-à-l'Orme

3.4.4 L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ

La présence de plusieurs groupes environnementaux tels l'Association pour la protection du Bois Angell (APBA), le Comité pour la Protection de l'Anse-à-l'Orme, la Coalition Verte et la Coopérative du Grand Orme illustre bien l'engagement de la collectivité en matière de protection des milieux naturels.

Des institutions à forte mission éducative relativement à l'environnement comme l'Université McGill, le Collège John Abbott, l'Arboretum Morgan ou encore le Zoo Ecomuseum renforcent également cet intérêt de la collectivité pour la nature.

3.4.5 LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Administrativement parlant, la situation est complexe dans le secteur de l'ÉCÉRO puisqu'il s'étend sur cinq municipalités (Figure 30).

Plusieurs terrains autour de l'écoterritoire subissent des pressions pour du développement urbain soient notamment à Sainte-Anne-de-Bellevue, Beaconsfield et dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, tous situés aux limites de l'écoterritoire. Ces projets suscitent une forte mobilisation citoyenne.

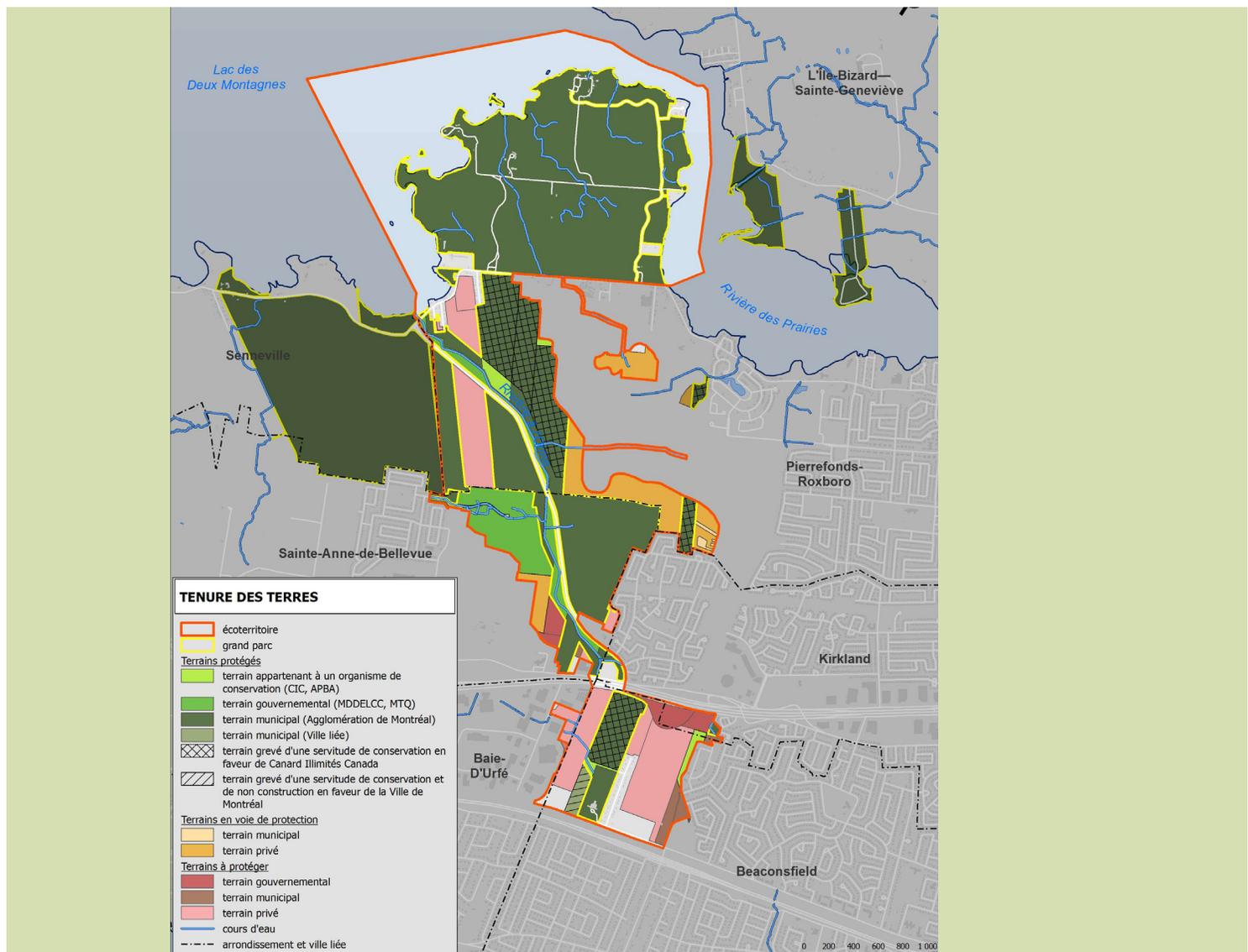


Figure 30 - Tenure des terrains

3.4.6 LES INFRASTRUCTURES ET LE TRANSPORT

Des infrastructures de circulation majeures morcellent l'écoterritoire. Outre l'autoroute 20 et la voie ferrée qui marquent sa limite sud, l'écoterritoire est traversé d'est en ouest par l'autoroute 40 et du sud au nord par le chemin de l'Anse-à-l'Orme (Figure 31).

- L'autoroute 40 isole le bois Angell de la partie nord de l'écoterritoire et fait barrière à la connectivité dans l'écoterritoire.
- La circulation sur le chemin de l'Anse-à-l'Orme est en progression et menace la libre circulation de la faune entre la partie est et ouest du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. Le projet du boulevard urbain sur l'emprise de la 440 est une occasion de réfléchir à la problématique de circulation sur ce chemin.

Le chemin de l'Anse-à-l'Orme traverse le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. C'est l'un des accès au parc agricole du Bois-de-la-Roche et au parc-nature du Cap-Saint-Jacques depuis le chemin Sainte-Marie et l'autoroute 40. Il traverse la rivière à l'Orme et aboutit à l'intersection du chemin de Senneville et du boulevard Gouin. Le chemin de l'Anse-à-l'Orme est une voie sinueuse qui donne accès à une variété de paysages boisés et ouverts. Le chemin de l'Anse-à-l'Orme comprend une bande cyclable qui est empruntée par de nombreux cyclistes. La circulation y est limitée à 50 km/h, toutefois plusieurs automobilistes respectent peu cette limite et des accidents graves ont eu lieu au cours des dernières années.

L'augmentation de la circulation automobile liée aux développements urbains potentiels pourrait nuire à la quiétude des lieux, autant pour les visiteurs, que pour la faune. De plus, la présence d'un corridor de déplacement des cerfs de Virginie entraîne de plus en plus de conflits avec les automobilistes utilisant le chemin. La fonction du chemin et sa gestion doivent être abordés dans la démarche d'élaboration du plan concept de l'écoterritoire.

Aux extrémités nord et sud de l'ÉCÉRO, des lignes de transports en commun desservent les habitations du boulevard Gouin Ouest et le chemin Sainte-Marie.

Parallèlement, le 22 avril 2016, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) annonçait son projet de réseau électrique métropolitain (REM) qui propose entre autres, l'établissement de deux gares dans le secteur de l'ÉCÉRO soit à Kirkland et à Saint-Anne-de-Bellevue.

Le tracé connu pour le REM à ce moment du projet longerait l'autoroute 40, côté nord. L'arrivée de ces deux gares à proximité de l'écoterritoire représente une belle opportunité pour améliorer l'accessibilité aux parcs-nature du secteur. Cet élément pourrait également favoriser l'aménagement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme pour le rendre accessible à la population dans un avenir rapproché.

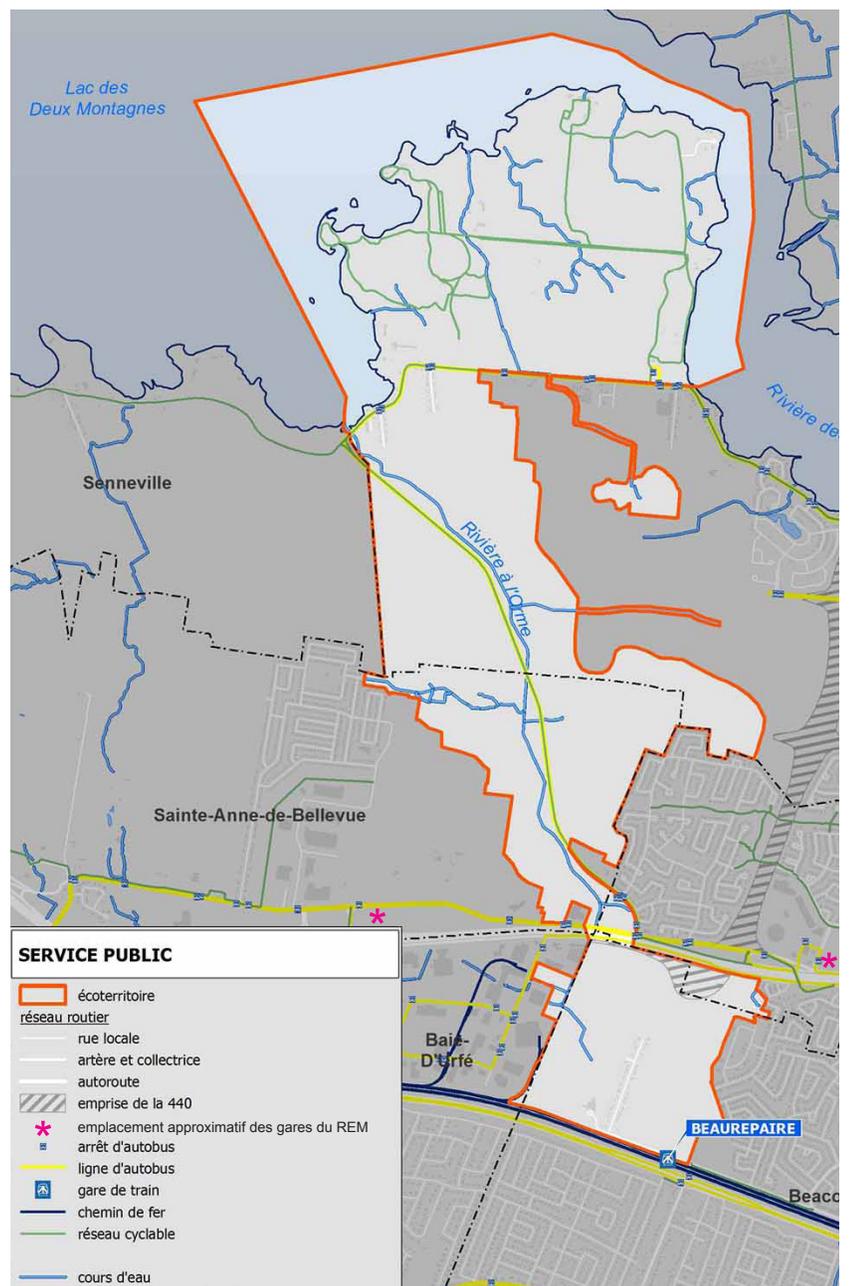


Figure 31 - Les infrastructures de transport dans le territoire

3.5 DESCRIPTION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCOTERRITOIRE

L'écoterritoire est composé d'une diversité de milieux naturels répertoriés dans le SAD (Figure 32) à savoir:

- des champs;
- des friches;
- des forêts jeunes et matures;
- des marais;
- des marécages;
- des cours d'eau, dont la rivière à l'Orme et ses ruisseaux;
- et les rives du lac des Deux Montagnes.

Il abrite dans ses forêts matures et centaines des communautés végétales diverses (érablières sucrières, prucheraies, cédrières, chênaies rouges, hêtraies), ainsi qu'un grand nombre d'espèces floristiques à statut précaire.



Figure 32 - Les milieux naturels identifiés par le SAD

Ces espaces naturels constituent des habitats pour des espèces fauniques vedettes, telles que le cerf de Virginie, le castor, le grand héron, le canard branchu, mais aussi des espèces rares à Montréal, tels que le porc-épic, le pékan et le polatouche ainsi que plusieurs espèces à statut précaire, telles que la tortue géographique et le goglu des prés.

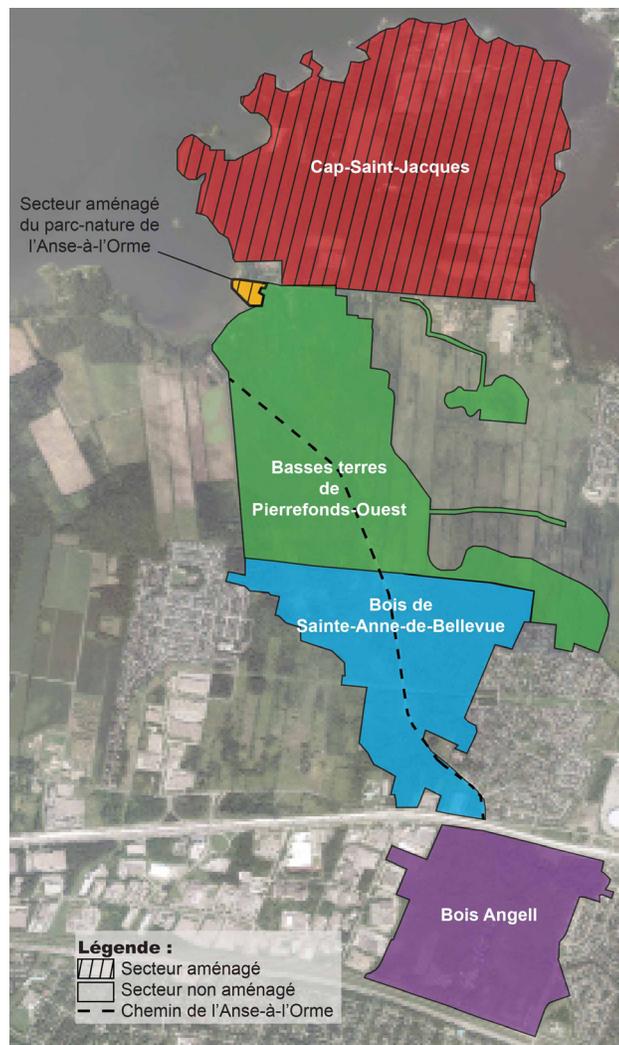


Figure 33 - Les secteurs de l'écoterritoire

Il s'agit dans ce chapitre du document de faire la description écologique des différents secteurs de l'écoterritoire (Figure 33).

3.5.1 UN ÉCOTERRITOIRE DÉPLOYÉ LE LONG DE LA RIVIÈRE À L'ORME

La rivière à l'Orme constitue l'axe central de l'écoterritoire. Le cours d'eau prend sa source depuis deux embranchements à l'ouest de l'écoterritoire, le marais de l'écomusée et les étangs de l'Arboretum Morgan. Les deux branches passent sous l'autoroute 40 et se rejoignent à la limite ouest du parc industriel de Baie-d'Urfé. Le cours d'eau traverse la zone industrielle et quelques bois d'intérêt le long de l'autoroute 40 jusqu'à la limite ouest du bois Angell. Il est alimenté par des eaux pluviales en provenance de Baie-D'Urfé. De là, le cours d'eau s'écoule vers le nord en passant de nouveau sous l'autoroute 40. Un bras canalisé provenant de la Ville de Kirkland le rejoint à l'approche de l'embouchure, le cours d'eau s'élargit et traverse le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme puis rejoint le lac des Deux Montagnes.

La rivière à l'Orme abrite une plante particulièrement rare au Québec, la véronique mouron d'eau. À l'embouchure de la rivière (Figure 34), près du lac des Deux Montagnes se trouve une concentration importante de milieux humides propices à plusieurs espèces fauniques (amphibiens, reptiles, mammifères aquatiques, oiseaux aquatiques et poissons). Ce secteur est fréquenté notamment par le castor, le canard branchu, la loutre de rivière et la tortue géographique.



Figure 35 - La rivière à l'Orme en amont du pont

Ce cours d'eau est relativement peu visible pour le visiteur depuis les voies de circulation.

La partie du parc-nature qui longe le chemin de l'Anse-à-l'Orme n'est pas ouverte au public, mais des sentiers informels permettent aux promeneurs de s'approcher de la rivière. Sur le boulevard Gouin Ouest, ainsi que dans la partie aménagée du parc-nature, les perspectives sur le lac des Deux Montagnes et la montagne d'Oka sont remarquables.

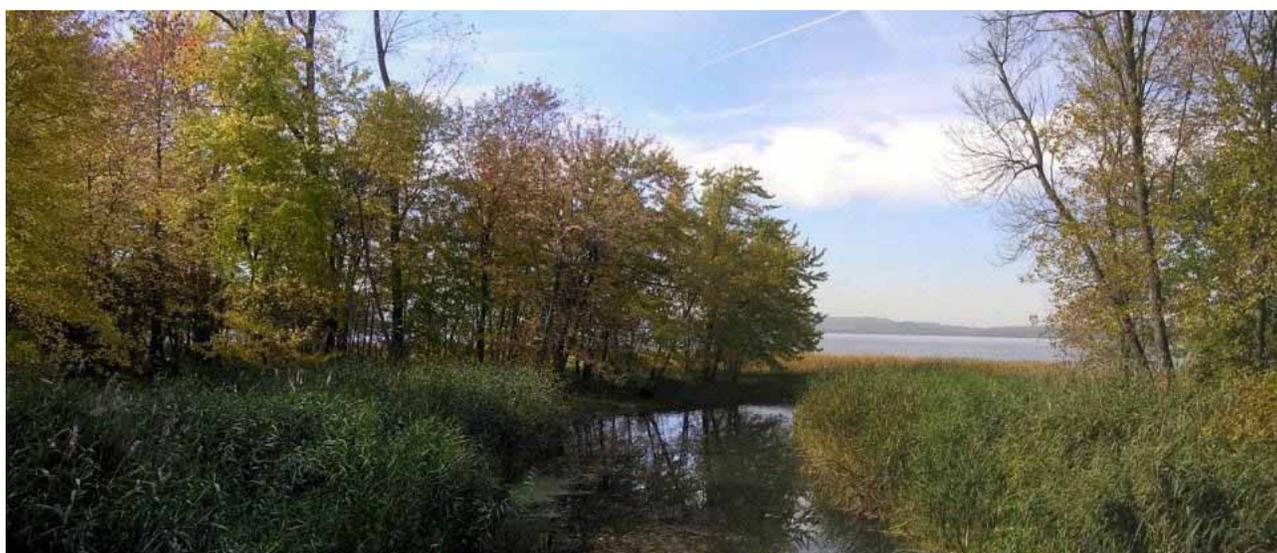


Figure 34 - Vue sur l'embouchure de la rivière

Selon le bilan du programme RUISSO 2015 du RSMA (2015), la qualité de l'eau de la rivière à l'Orme est :

- *mauvaise puis satisfaisante* dans sa partie amont, des sources à sa traversée de l'autoroute 40;
- *bonne* dans le bras provenant de la zone industrielle de la Baie-D'Urfé;
- *mauvaise* dans son segment aval, à partir de l'autoroute 40 jusqu'à son embouchure;
- *polluée* au niveau du bras canalisé provenant de la Ville de Kirkland (Figure 36).

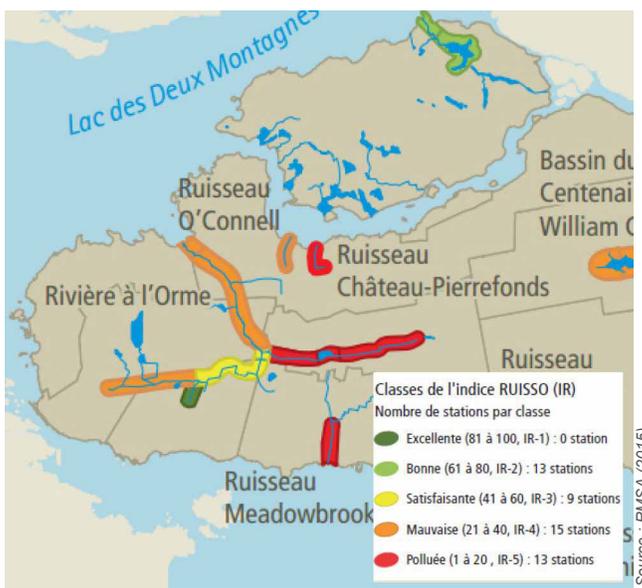


Figure 36 - Bilan de la qualité de l'eau

Une gestion adéquate des eaux autoroutières, incluant leur traitement et la mise en place de mesures préventives, est à mettre en place pour la protection de la rivière à l'Orme.

La localisation du site de dépôt à neige de Kirkland entre les deux branches de la rivière peut également affecter la qualité des eaux de celle-ci.

Enfin, le régime hydrique de la rivière à l'Orme est fragilisé par :

- des dépôts sédimentaires fins provenant de l'autoroute 40 et naturellement de la montée des eaux du Lac des Deux-Montagnes au printemps, obstruant peu à peu le réseau hydrographique;
- un exutoire inefficace dans la partie nord du bois Angell, où l'eau stagne et ne s'écoule plus, mettant en péril l'écosystème local.

Selon le bilan du programme QUALO, l'embouchure de la rivière à l'Orme est une station problématique: elle enregistre une fréquence de dépassement des seuils de coliformes fécaux de 1 à 33% (RSMA, 2015). Les résultats de la deuxième tournée de l'échantillonnage 2016 (Figure 37) indiquent une amélioration par rapport aux résultats de 2015.

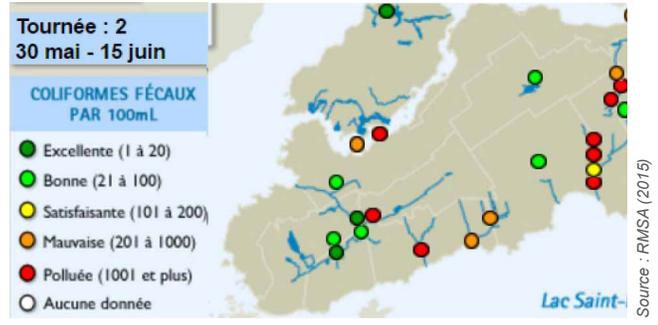


Figure 37 - Qualité actuelle des cours d'eau

Les problématiques liées à ce cours d'eau sont nombreuses et toute décision devra être prise en concertation avec le MTQ, propriétaire du lit de la rivière à l'Orme.

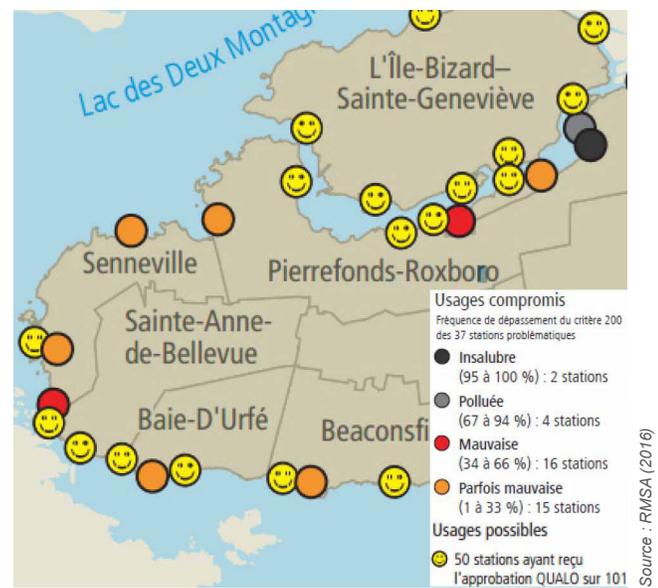


Figure 38 - Possibilité d'usages en contact avec l'eau

3.5.2 LE SECTEUR DES PARCS-NATURE AMÉNAGÉS

LE CAP-SAINT-JACQUES

Le Cap-Saint-Jacques, aussi le plus connu et fréquenté des parcs-nature, s'étend sur 315 ha, dont 276 ha situés dans le secteur Pierrefonds et 39 ha dans le secteur de l'île Bizard. Il compte environ 12 km de berges accessibles, dont une plage naturelle.

Près de 75 % de ce territoire est de prédominance naturelle, le reste étant dédié majoritairement aux activités récréotouristiques et sportives en plus d'y retrouver des parcelles de champs cultivés (secteur de la ferme écologique).

Le parc-nature du Cap-Saint-Jacques est caractérisé par la présence de six écosystèmes terrestres et aquatiques, soit le champ, la friche, la forêt jeune, la forêt mature, des lignes d'arbres et des herbiers aquatiques (dans la portion située sur l'île Bizard).

Ces écosystèmes composent 24 communautés végétales présentes dans ce parc-nature.

Du point de vue de sa flore, ce parc se caractérise principalement par ses forêts matures. Parmi les essences d'arbres qui composent ces communautés végétales, notons l'érable à sucre, l'érable argenté, le bouleau à papier, le chêne rouge, le chêne à gros fruits, le peuplier à grandes dents, le peuplier deltoïde, le tilleul d'Amérique, le caryer cordiforme, le caryer ovale, le micocoulier occidental, le hêtre à grandes feuilles, le frêne d'Amérique, le frêne de Pennsylvanie, le frêne noir, le noyer cendré, l'ostryer de Virginie, l'orme d'Amérique.

Plusieurs espèces végétales ayant le statut d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (appellation provinciale) ou en péril (appellation fédérale) ont été localisées lors des inventaires, dont certaines espèces arborescentes comme l'érable noir et le micocoulier.



Source : Air /max Ltee

Figure 39 - Vue aérienne du Cap-Saint-Jacques et de l'Anse-à-l'Orme

Plusieurs espèces fauniques caractérisent ce site. Chez les mammifères, notons la présence du cerf de Virginie, du renard roux, du raton laveur, de la mouffette rayée, de l'écureuil gris et du lapin à queue blanche. Cinq espèces de chauves-souris (pipistrelle de l'est, sérotine brune, chauve-souris argentée et chauve-souris cendrée fréquentent ce parc : ces deux dernières ont le statut d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Plus de 70 espèces de papillons nocturnes ont été répertoriées.

Ce parc-nature se démarque par la présence de la tortue géographique, une espèce à statut précaire; d'ailleurs un observatoire permet de les observer discrètement à distance alors qu'elles se prélassent au soleil pour rétablir leur température interne. La Division des opérations et de l'entretien des parcs participe aux études et actions du plan provincial de rétablissement de cette espèce.

En plus de cette espèce, du point de vue de l'herpétofaune, le parc-nature compte 15 espèces : necture tacheté, salamandre cendrée, grenouille verte, grenouille des bois, grenouille léopard, ouaouaron, rainette versicolore, rainette crucifère, crapaud d'Amérique, couleuvre rayée, couleuvre brune, couleuvre tachetée, couleuvre à ventre rouge.

Les suivis annuels et quinquennaux de l'avifaune, de même que les observations d'ornithologues ont permis de répertorier 142 espèces d'oiseaux, dont notamment le cormoran à aigrettes, le canard branchu, l'épervier brun, la buse à épaulettes, la crécerelle d'Amérique, le grand-duc d'Amérique.

Diverses espèces de pics, tels le pic maculé, le pic mineur et le pic chevelu, fréquentent ce parc-nature; leur présence se distingue dans la forêt par la forme et la grosseur des trous qu'ils pratiquent dans les arbres. D'autres passereaux peuvent être vus ou entendus tels que le moucherolle à côtés olive, le chardonneret jaune, la grive des bois, une espèce sensible au morcellement des milieux naturels, l'hirondelle noire, la paruline flamboyante, le pioui de l'est et la sittelle à poitrine rousse.

Le parc-nature du Cap-Saint Jacques accueille quatre espèces d'oiseaux à statut précaire inscrites sur les listes provinciale et fédérale, soit le faucon pèlerin, le martinet ramoneur, le quiscale pouilleux et la paruline du Canada.

Diverses espèces de poissons fréquentent le lac des Deux Montagnes près du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, soit l'achigan à grande bouche, le doré jaune, le brochet d'Amérique, le lépisosté osseux et la perchaude.



Figure 41 - Migration d'oiseaux au Cap-Saint-Jacques et de l'Anse-à-l'Orme

3.5.2 LE SECTEUR DES BASSES TERRES DE PIERREFONDS-OUEST

Le secteur des basses terres de Pierrefonds-Ouest se situe dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Il comprend deux espaces naturels bien distincts qui sont séparés par le chemin de l'Anse-à-l'Orme.

L'espace à l'ouest du chemin, d'une superficie d'environ 60 ha, se trouve au nord du bois de Sainte-Anne-de-Bellevue, entre le parc agricole du Bois-de-la-Roche et le chemin de l'Anse-à-l'Orme. Il est en zone agricole permanente. Il sert de corridor stratégique pour la faune et la flore entre le parc agricole et les parcs-nature de l'Anse-à-l'Orme et du Cap-Saint-Jacques. Diverses actions ont mené à la protection de milieux naturels d'une superficie de près de 40 ha (2009) dans ce secteur. Bien qu'un terrain reste à protéger au centre, cela ne pose pas de problème immédiat de protection puisqu'il est situé en zone agricole permanente et partiellement en zone inondable.

L'ensemble des terrains de ce secteur, au passé agricole relativement récent, se caractérise par de jeunes peuplements de frênes rouges qui dominent autant sur les stations terrestres que dans les milieux humides. Le sous-bois de ces peuplements est envahi de façon importante par le nerprun cathartique. Plusieurs fossés traversent ces terrains et se jettent dans la rivière à l'Orme. Au printemps, le niveau d'eau dans ces fossés et les milieux humides est influencé par le rehaussement du lac des Deux Montagnes qui fait déborder la portion aval de la rivière à l'Orme (Figure 42).



Figure 42 - Débordement de la rivière à l'Orme

L'espace naturel situé à l'est du chemin de l'Anse-à-l'Orme est aussi dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et s'étend du boulevard Gouin jusqu'aux limites de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Kirkland au sud-est. Il est composé de bois d'âges variés, de milieux humides et de terrains en friche, qui sont d'anciennes terres agricoles (Figure 43).

À la limite sud de cet espace naturel, les terrains sont plus élevés et sont bien drainés. On y observe un massif forestier caractérisé par la présence d'érablières sucrières matures similaires à celles du bois no3 du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. L'ensemble de ce massif forestier abrite des espèces à statut précaire, telles que l'érable noir et plusieurs espèces printanières vulnérables à la cueillette. Un grand marécage constitué d'une érablière argentée mature se localise au bas de ces terrains et présente un grand intérêt pour la faune ailée et l'herpétofaune.



Figure 43 - Terrain en friche

D'autres milieux humides isolés (marécages arborescents) sont également présents dans ce massif forestier.

Au pied de cette bande de terrain quelque peu élevée, les basses terres de Pierrefonds-Ouest s'étendent jusqu'à la rivière des Prairies et le lac des Deux Montagnes vers le nord. De par leur composition, les milieux naturels dans les basses terres de l'écoterritoire sont répartis en trois secteurs. Deux de ces secteurs se localisent en bordure de la rivière à l'Orme et forment un corridor comprenant des habitats d'intérêt sur une largeur variant de 300 m à 525 m. L'autre secteur se trouve à l'intérieur du projet de développement et possède une grande biodiversité.

Le secteur le plus au sud dans le couloir bordant la rivière à l'Orme se caractérise par un vaste ensemble de milieux ouverts constitués de friches herbacées et arbustives. Ces milieux ouverts servent d'aires d'alimentation pour les rapaces qui nichent dans la forêt centenaire du bois no 3 du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et du parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Ils représentent également des aires d'alimentation pour les cerfs de Virginie qui hivernent dans les environs. Les friches arbustives comprennent plusieurs espèces d'arbustes recherchées par le cerf de Virginie (Figure 44) pour son régime hivernal, notamment les ramilles de cornouiller stolonifère et de vinaigrier.



Figure 44 - Un troupeau de cerfs de Virginie

Les friches herbacées sont des habitats propices pour la couleuvre brune et le goglu des prés (Figure 45), deux espèces à statut précaire fréquentant ce territoire.

L'autre secteur en bordure de la rivière à l'Orme se trouve plus vers son exutoire. Il comprend une concentration importante de milieux humides (surtout des marécages arborescents composés d'éraiblières argentées et de frênaies rouges), de bois jeunes (une érablière sucrière et plusieurs frênaies rouges) et des aires ouvertes dominées par des friches arbustives.

Le milieu humide le plus important se localise dans la plaine de débordement de la rivière à l'Orme. Ce grand milieu humide se caractérise surtout par un marécage arborescent à érables argentés. Il constitue un site de reproduction de grand intérêt pour la faune ailée, dont le canard branchu, les poissons et l'herpétofaune. La tortue géographique, une autre espèce à statut précaire, fréquente l'exutoire de la rivière à l'Orme ainsi que ce grand milieu humide. Précisons que quinze espèces de poissons ont été répertoriées dans la rivière à l'Orme. Les nombreux autres milieux humides de ce secteur correspondent à des marécages sur dépression à l'intérieur de terrains forestiers en dehors de la zone inondable et constituent des habitats de reproduction pour les Anoures comme la grenouille des bois et la rainette crucifère.



Figure 45 - Goglu des prés

Le secteur situé au centre du projet de développement correspond au secteur du marais Lauzon (Figure 47) et de son émissaire qui se draine vers le lac des Deux Montagnes en passant par le parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Ce secteur renferme une grande diversité d'habitats (champs, friches, marais, marécages arbustifs et marécages arborescents). Selon des inventaires réalisés au printemps et à l'été 2015, il est fréquenté par 42 espèces d'espèces d'oiseaux dont plusieurs sont peu courantes (butor d'Amérique, héron vert, grand héron, canard chipeau, canard branchu, gallinule d'Amérique, bécassine de Wilson, hirondelle rustique et goglu des prés), six espèces d'Anoures (grenouille des bois, grenouille léopard, grenouille verte, rainette crucifère, rainette versicolore et crapaud d'Amérique), trois espèces de couleuvres dont la couleuvre brune et la couleuvre tachetée, deux espèces à statut précaire.

Notons que le secteur du marais 90 situé plus à l'est et à l'extérieur de l'écoterritoire possède un grand intérêt écologique et abrite une faune aussi diversifiée que celle du marais Lauzon. À l'instar du secteur du marais Lauzon, ce secteur se trouve dans une zone de conservation.



Figure 47 - Le Marais Lauzon

En 2005, un important projet de développement urbain dans la partie ouest de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro menace les fonctions écologiques des écosystèmes présents. Le comité technique de l'écoterritoire recommande dès lors d'entamer une planification concertée du secteur. Il est entendu que la protection des milieux naturels doit être considérée dans la planification du développement immobilier.

En 2008, des discussions entre les promoteurs, la Ville de Montréal et le MDDELCC ont mené à une entente de conservation de 180 ha et de développement de 185 ha. Le projet prend place sur les derniers grands terrains à développer à Montréal. Le projet de planification urbaine prévoit la protection et la mise en valeur de milieux humides, dont le marais Lauzon et le marais 90, ainsi que des ruisseaux. La planification du projet doit toutefois prévoir des mesures de rétention des eaux pluviales pour gérer les débits de pointe et assurer une alimentation adéquate des marais.

La caractérisation pour ce secteur est détaillée à la figure 48.



Figure 46 - Un héron

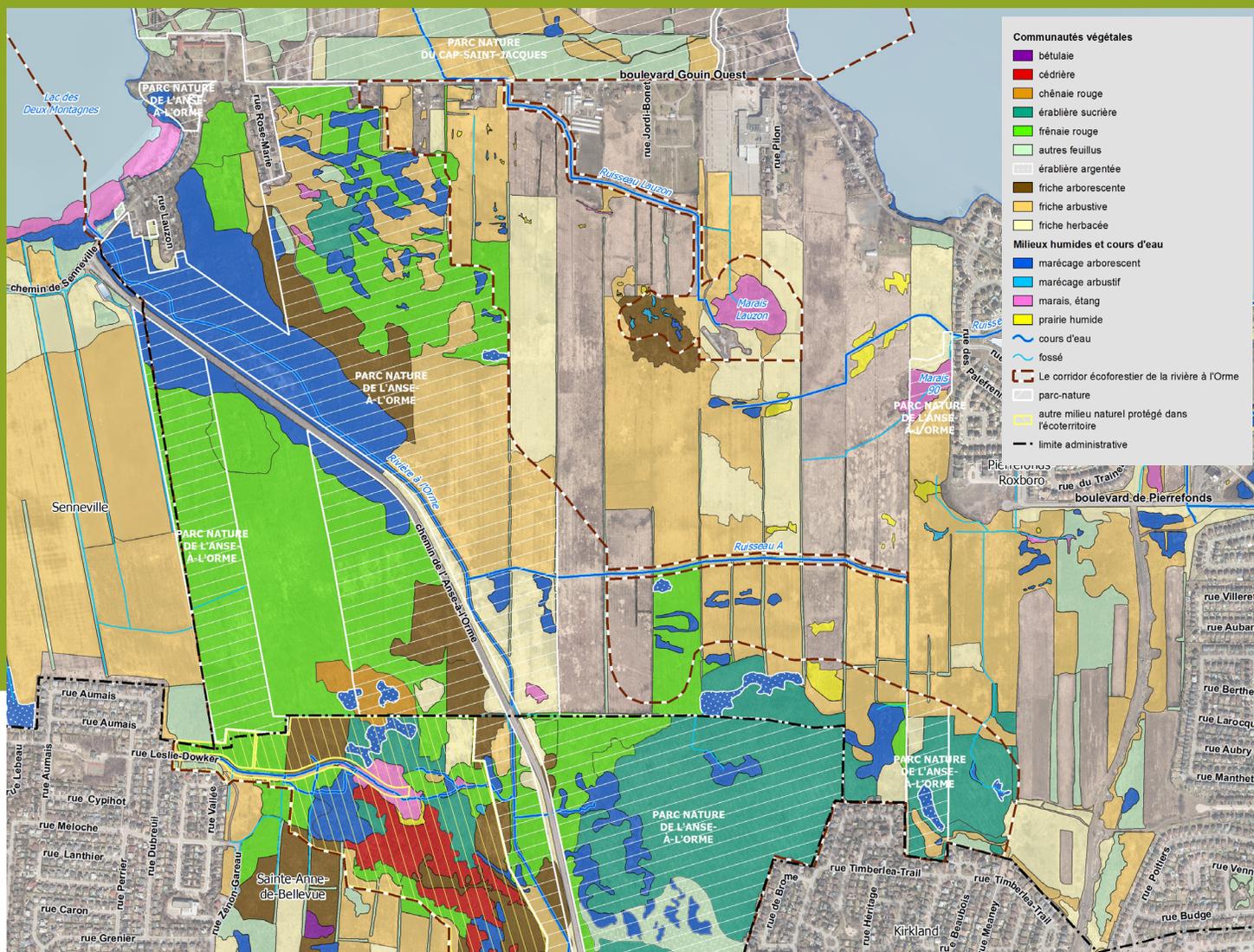


Figure 48 - Caractérisation des basses terres de Pierrefonds-Ouest

3.5.3 LE SECTEUR DU BOIS DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

Sur le territoire de Sainte-Anne-de-Bellevue, l'écoterritoire se caractérise par la présence de deux bois de grand intérêt écologique. Ils sont localisés au nord de l'A40, de part et d'autre du chemin de l'Anse-à-l'Orme et de la rivière. Ils occupent la partie nord-est de Sainte-Anne-de-Bellevue. Une emprise d'Hydro-Québec les traverse dans un axe est-ouest.

Les deux bois ou ensembles forestiers sont très différents dans leur composition et leur structure. Du côté est, se trouve la forêt centenaire, connue sous le nom de Bois numéro 3 (Figure 49), dominée par une érablière sucrière à frêne d'Amérique et à hêtre. Elle a été désignée en grande partie écosystème forestier exceptionnel (EFE) par le MFFP. Cette forêt abrite plusieurs espèces floristiques à statut précaire. On y retrouve également plusieurs marécages arborescents et des cours d'eau. Des terrains boisés d'une superficie d'environ dix ha ont été acquis en 2009 par la l'Agglomération de Montréal au sud de l'emprise d'Hydro-Québec afin de consolider la portion de la forêt centenaire qui n'était pas protégée. Il ne reste qu'un petit lot privé à acquérir et à intégrer au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme dans lequel se trouve un marécage arborescent d'intérêt relativement grand (érablière argentée).



Figure 49 - Le Bois numéro 3

Du côté ouest, le bois est plus diversifié et se compose de plusieurs types de peuplements de feuillus variant de jeunes à matures et de peuplements de résineux. Il est traversé du sud au nord par la rivière à l'Orme.

Certains de ces peuplements ont un plus grand intérêt écologique. On y retrouve notamment une bétulaie jaune et un regroupement de cédrières (Figure 50), des peuplements rares à Montréal, ainsi que des érablières sucrières et une chênaie rouge. Ces peuplements abritent plusieurs plantes à statut précaire. Les cédrières constituent le refuge principal de l'habitat hivernal du cerf de Virginie et représentent également des habitats propices aux rapaces.



Figure 50 - La cédrière

Les milieux en friches et l'emprise d'Hydro-Québec, au sud du bois, ainsi que les divers peuplements feuillus autour procurent la nourriture nécessaire à l'alimentation des cerfs en hiver. C'est dans ce secteur que l'on retrouve la plus importante population de cerfs de l'Agglomération de Montréal. Le pékan, le polatouche et le coyote fréquentent également le secteur.

Les milieux humides les plus importants se localisent dans la portion du massif boisé situé au nord de l'emprise d'Hydro-Québec. Ils sont représentés par un grand marais à quenouilles et plusieurs marécages arborescents (érablières argentées et frênaies rouges) et constituent des habitats recherchés par l'herpétofaune et les oiseaux aquatiques. Un ruisseau permanent alimente le marais à quenouilles et s'écoule jusqu'à la rivière à l'Orme à l'est.

En 2011, c'est dans ce secteur que la SGF a cédé au MDDELCC un terrain de 31,1 ha. Le statut de protection du terrain n'a pas encore été précisé. Un habitat floristique est envisagé.

Le sud de ce massif forestier comporte des peuplements jeunes, dominés par des frênaies rouges. Quelques cédrières et érablières sucrières sont présentes. On y observe quelques marécages arborescents.

Le sud et l'ouest de ce massif forestier sont dominés par des terrains en friche principalement arbustives dans lesquelles le nerprun est prédominant. Le nerprun est aussi très présent dans les jeunes peuplements.

La municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue prévoit un développement mixte au sud des deux bois. Elle a réalisé différentes études et mené des consultations afin de préciser les paramètres du développement.

La caractérisation pour ce secteur est détaillée à la figure 51.

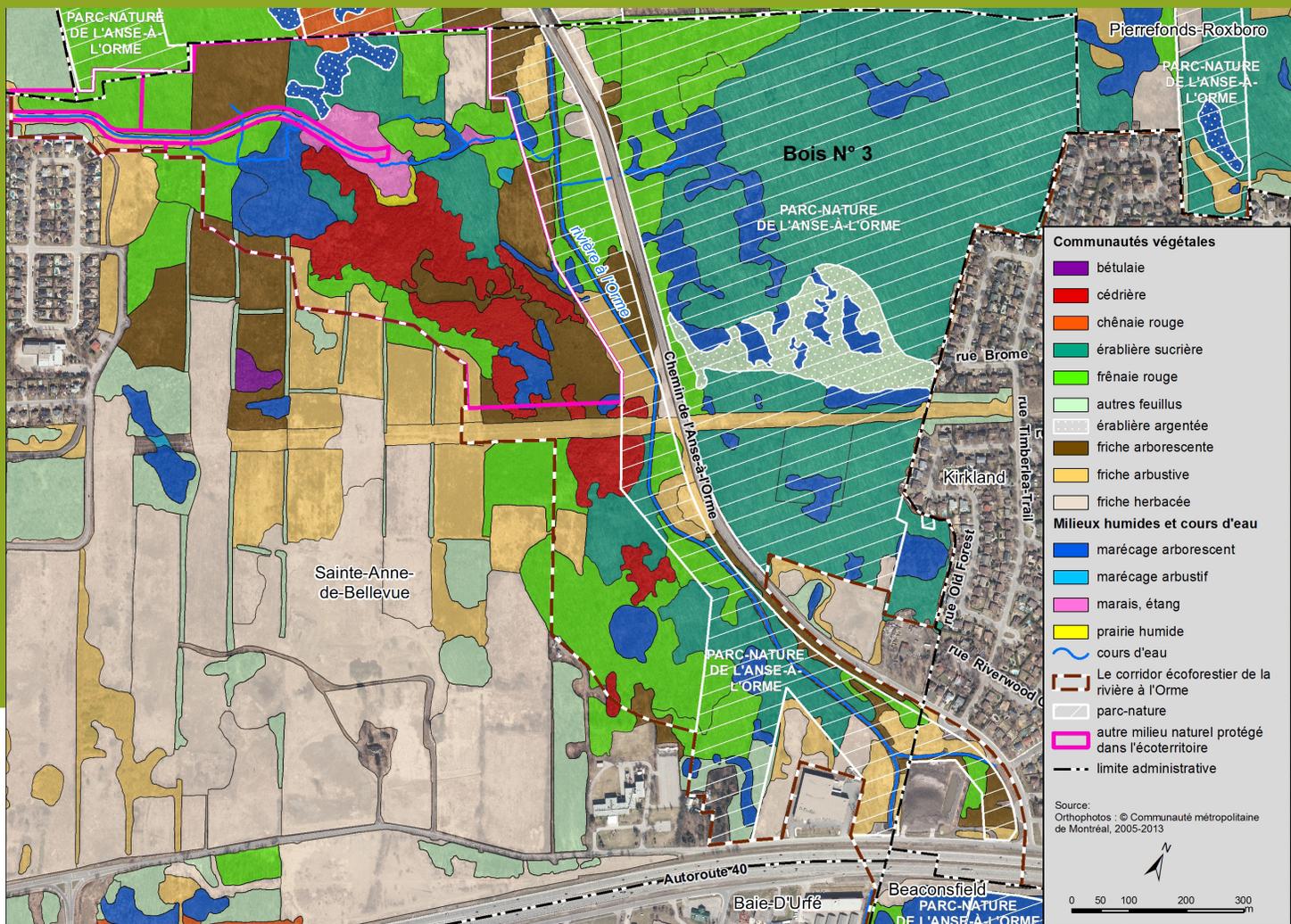


Figure 51 - Caractérisation des bois de Sainte-Anne-de-Bellevue

3.5.4 LE BOIS ANGELL

Le bois Angell est situé au sud de l'écoterritoire. Avec une superficie d'environ 105 ha, le bois Angell est un espace vert de première importance pour le bassin versant de la rivière à l'Orme et présente un grand intérêt écologique. Il est constitué d'une mosaïque de milieux naturels comprenant un grand marécage arborescent (marécage arborescent à érable argenté et marécage arborescent à frêne rouge) dans la partie nord et une zone forestière mature, occupant toute la partie centrale, dominée par une érablière à érable à sucre d'une grande richesse floristique abritant une douzaine d'espèces de plantes à statut précaire.



Figure 52 - Un marécage du bois Angell

On y retrouve également trois cours d'eau, dont la branche amont de la rivière à l'Orme à l'ouest du bois, un marécage dans la partie sud-est, plusieurs parcelles en friches réparties sur son pourtour et des peuplements forestiers jeunes caractérisés par des frênaies rouges concentrées dans la partie ouest du bois. Les friches jouent un rôle écologique important comme habitat complémentaire pour la faune et comme zone de protection pour les communautés forestières.

L'étude de Kim Marineau, réalisée en 2010 pour le compte de l'APBA, a permis de mettre à jour les connaissances sur la flore et la faune du bois Angell (Marineau, 2010). Quarante-quatre espèces d'oiseaux, probablement toutes nicheuses, une espèce d'amphibiens (la grenouille des bois), et une espèce de reptile (la couleuvre rayée), ont été répertoriées.



Figure 53 - Cours d'eau au Bois Angell

En raison des habitats disponibles, le bois Angell a un potentiel pour abriter un plus grand nombre d'espèces d'amphibiens et de reptiles, dont la couleuvre brune, une espèce à statut précaire, qui a été inventoriée antérieurement dans ce secteur.

La buse à épaulettes est la seule espèce de rapace qui a été observée. Cependant, le bois Angell présente un potentiel intéressant pour les oiseaux de proie nocturnes comme la chouette rayée, le grand-duc d'Amérique et le hibou moyen-duc.

Quatre espèces de mammifères ont été observées. Il s'agit de la marmotte commune, du raton laveur, du lapin à queue blanche et du cerf de Virginie. Encore là, le bois Angell a un potentiel pour supporter plusieurs autres espèces de mammifères, notamment les petits mammifères comme les musaraignes, les souris et les campagnols.



Figure 54 - Deux ratons laveur

Il importe de préciser qu'une partie importante du bois Angell est identifiée par le MFFP comme étant un EFE, ce qui confirme sa haute valeur écologique et sa valeur de conservation.

Les friches au pourtour, ainsi que les bois plus jeunes à l'est, résultent de l'abandon d'activités agricoles. Des murets de pierres persistent le long d'anciens lots et témoignent de l'activité agricole qui s'y est déroulée jusqu'au milieu du XXe siècle.

Le bois Angell est enclavé par d'importantes infrastructures routières et le développement urbain. Il est borné au nord par l'autoroute 40, au sud par l'autoroute 20 et la voie ferrée, à l'ouest par le parc industriel de Baie-d'Urfé et à l'est par un ancien golf et un développement résidentiel. La construction de l'autoroute 40 dans les années 60 a créé une coupure importante pour le corridor faunique dans l'axe de la rivière à l'Orme. Des efforts pour relier le bois Angell au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme par un pont vert seraient nécessaires pour assurer la connectivité dans l'écoterritoire.

La portion nord du bois, caractérisée par un vaste marécage, reste inondée trop longtemps, ce qui provoque un dépérissement des arbres. Cette situation est le résultat d'une mauvaise conception de son exutoire qui se draine via un cours d'eau aménagé vers l'autoroute 40. Des travaux correctifs de son exutoire devront être réalisés pour rétablir un équilibre hydrique dans le marécage.



Figure 55 - Le bois Angell en automne

En 2005, le comité technique considère le bois Angell comme un élément stratégique du concept de corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, ceci aux niveaux écologique et récréatif. Le projet de conservation propose la conservation du noyau et d'une bande tampon, principalement constituée de friches herbacées et arbustives. La limite du projet de conservation initial exclut, au sud du bois, une bande de terrain d'une moins grande valeur écologique qui pourrait faire l'objet d'un développement résidentiel en bordure de l'avenue Elm.

Aujourd'hui, le bois est en partie protégé et certains terrains acquis font maintenant partie du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. L'affectation conservation prévue au SAD pour la majeure partie du bois devrait favoriser la poursuite des acquisitions.



Figure 56 - Le bois Angell au printemps

Le bois est en partie habité. En effet, le boulevard Lakeview construit dans les années 1940, depuis la limite sud jusqu'au centre du bois, accueille une trentaine de résidences. La fréquentation intensive de certains secteurs par des promeneurs et leurs chiens cause un piétinement du sol, provoque un apport important d'urée imprégnée dans le parterre forestier et au collet des arbres (Figure 58). Cette fréquentation entraîne l'asphyxie des racines et la mort des plantes de toutes les strates végétales. Le nerprun cathartique, un arbuste très envahissant, est aussi très présent particulièrement dans les friches arbustives au sud du bois (Marineau, 2010).



Figure 58 - Piétinement du sol au Bois Angell

La caractérisation est détaillée à la figure 57.



Figure 57 - Caractérisation du bois Angell

4.1 PRINCIPAUX CONSTATS

L'analyse des composantes du territoire réalisée à l'étape précédente a permis de faire ressortir certains éléments identitaires du lieu et d'identifier les potentiels et les contraintes majeurs d'aménagement qui devront être pris en compte pour élaborer le plan concept préliminaire.

En résumé, l'écoterritoire est :

UN MILIEU DISTINCTIF SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL

Au fil des acquisitions et des cessions de terrains, il va devenir le plus grand parc de Montréal (425 ha) confortant l'importance de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme dans l'établissement de la trame verte de l'ouest à l'échelle de l'agglomération.

Seule rivière intérieure de l'île de Montréal, la rivière à l'Orme constitue l'axe central de l'écoterritoire. Elle coule entre des milieux naturels d'intérêt, dont plusieurs forêts matures désignées écosystèmes forestiers exceptionnels par le MFFP et offre, à son embouchure, un point de vue remarquable sur le Lac des Deux Montagnes, la rivière des Prairies et les collines d'Oka.

Les derniers espaces agricoles montréalais ajoutent à la richesse du secteur. Le patrimoine paysager et bâti raconte aussi l'histoire d'un ouest montréalais rural dont les champs, en friche ou en culture, sont délimités par des haies d'arbres et dont les maisons de ferme d'époque ainsi que les domaines de villégiature anciens contribuent au caractère unique champêtre des lieux.

UNE ZONE AU POTENTIEL RÉCRÉATIF ET ÉDUCATIF

Les atouts terrestres et aquatiques de l'écoterritoire, d'une grande diversité, qui participent à la qualité du cadre de vie des résidents, constituent un potentiel récréatif, déjà bonifié au nord de la zone par l'offre du Cap Saint-Jacques et de la partie du parc de l'Anse-à-l'Orme aménagée.

La partie non aménagée de l'écoterritoire offre une opportunité pour créer un pôle écotouristique d'importance, mêlant récréatif et éducatif, soutenu par les institutions et la population locales engagées et conscientisées en matière d'environnement.

UN TERRITOIRE D'UNE GRANDE DIVERSITÉ

La force du territoire réside dans sa diversité. En termes d'écologie, les boisés de cèdres, de frênes ou d'érables côtoient les friches arborescentes, arbustives ou herbacées et les cultures. Le réseau hydrographique se décline entre ruisseaux, rivières (à l'Orme, des Prairies) et lac (des Deux Montagnes) et approvisionne en eaux, marais et marécages. Ces multiples facettes naturelles sont tout autant d'habitats distincts propices à la vie d'une faune diversifiée et sont consolidées par une mosaïque de milieux naturels en pourtour.

De cette diversité des milieux découle une grande variété du patrimoine paysager : les promeneurs peuvent ainsi profiter d'ambiances différentes agricoles, de friche, forestière ou riveraine.

Cependant, les espaces ouverts offrant également un habitat faunique important disparaissent faute d'entretien.

UN TERRITOIRE SENSIBLE SUJET AUX PRESSIONS ANTHROPIQUES

Actuellement, les milieux naturels du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme subissent des dégradations liées entre autres, par une fréquentation non encadrée par les visiteurs et par divers dépôts illicites.

De plus, diverses sources de pollution altèrent depuis longtemps la qualité des eaux de la rivière à l'Orme.

UN ESPACE À L'ACCESSIBILITÉ MITIGÉE

L'accessibilité en transport individuel est assurée par les autoroutes 40 et 20.

Le transport collectif se fait par train via la gare de Beaurepaire et par quelques bus (deux lignes seulement sont en service en fin de semaine). Le transport en commun offre peu d'alternatives en terme de variété d'horaires.

Le projet de REM est une opportunité de taille pour augmenter l'accessibilité en transport collectif dans la mesure où des liens sont aménagés pour rejoindre les gares prévues dans le secteur.

Le transport actif est actuellement peu favorisé dans le secteur ; le réseau cyclable ainsi que les espaces de circulation pour piétons sont discontinus et peu confortables.



Figure 59 - Faits saillants de l'atelier par mots clés

4.2 FAITS SAILLANTS DE L'ATELIER DE CONSULTATION

Dans le cadre de l'élaboration du Plan concept de l'écoterritoire, la Ville de Montréal a organisé un atelier de consultation qui s'inscrit dans ce processus de collaboration et de concertation auprès de divers intervenants.

Cet atelier s'est tenu le 3 décembre 2015 au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Elle a réuni plus d'une quarantaine d'intervenants. Abordé sous la forme de Cafés du Monde, l'atelier de consultation a permis aux participants d'échanger sur des visions d'aménagement et de gestion pour l'écoterritoire et de proposer quelques pistes d'actions (Figure 60).

Voici un résumé des éléments de discussion recueillis distinguant les éléments relatifs à l'état des lieux, les éléments de vision et les pistes d'action (Horizon multiresource inc. 2015):

Globalement, les participants ont souhaité un projet de conservation et de mise en valeur des milieux naturels qui s'applique à l'ensemble de l'écoterritoire et favorisant la connectivité. Cette vision du projet suppose l'unification des secteurs isolés par diverses interventions, notamment la construction d'un pont vert entre le Bois Angell et le secteur de l'écoterritoire au nord de cet espace. Il devrait permettre de réunir les différents secteurs du parc-nature.

Le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme devra être accessible à l'ensemble de la collectivité montréalaise. Son aménagement permettra de répondre aux besoins de récréation des citoyens et des visiteurs dans le respect de la capacité de support des écosystèmes présents. Il assurera une cohabitation harmonieuse avec les résidents limitrophes. Il devra favoriser l'éducation des citoyens aux biens et services écologiques des milieux naturels, mais aussi à l'histoire de l'Ouest montréalais, aux arts et à la culture.

Par ailleurs, les participants favorisent la création de partenariats avec plusieurs partenaires publics et privés afin de partager des infrastructures (stationnements, bâtiments d'accueil) et assurer un usage optimal de celles-ci. Bien que l'accessibilité devra demeurer gratuite, les activités payantes misant sur le caractère distinct du territoire permettront de diversifier les sources de revenus.

Les participants ont été nombreux à souhaiter une gestion concertée de l'écoterritoire par la Ville et les municipalités concernées et un soutien financier des paliers fédéral et provincial.

Les participants souhaitent également la concertation des divers intervenants à l'échelle du Grand Montréal pour assurer la cohérence des interventions et leur intégration à la Trame verte et bleue.

La création d'un OBNL dédié à la gestion et la prise en charge par celui-ci de l'ensemble des activités du parc-nature constitue un modèle possible. Le modèle actuel de parc-nature, caractérisé par une coordination du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et plusieurs partenaires privés et à but non lucratif, suscite également l'intérêt des participants.

Plusieurs ont souligné la nécessité de l'implication citoyenne pour assurer le succès d'un projet d'une telle envergure dans un contexte de développement urbain et le désir de participer activement à diverses activités (patrouille de surveillance, sensibilisation et éducation des usagers, visites guidées et commentées selon les intérêts de chacun).



Figure 60 - Atelier du 3 décembre 2015

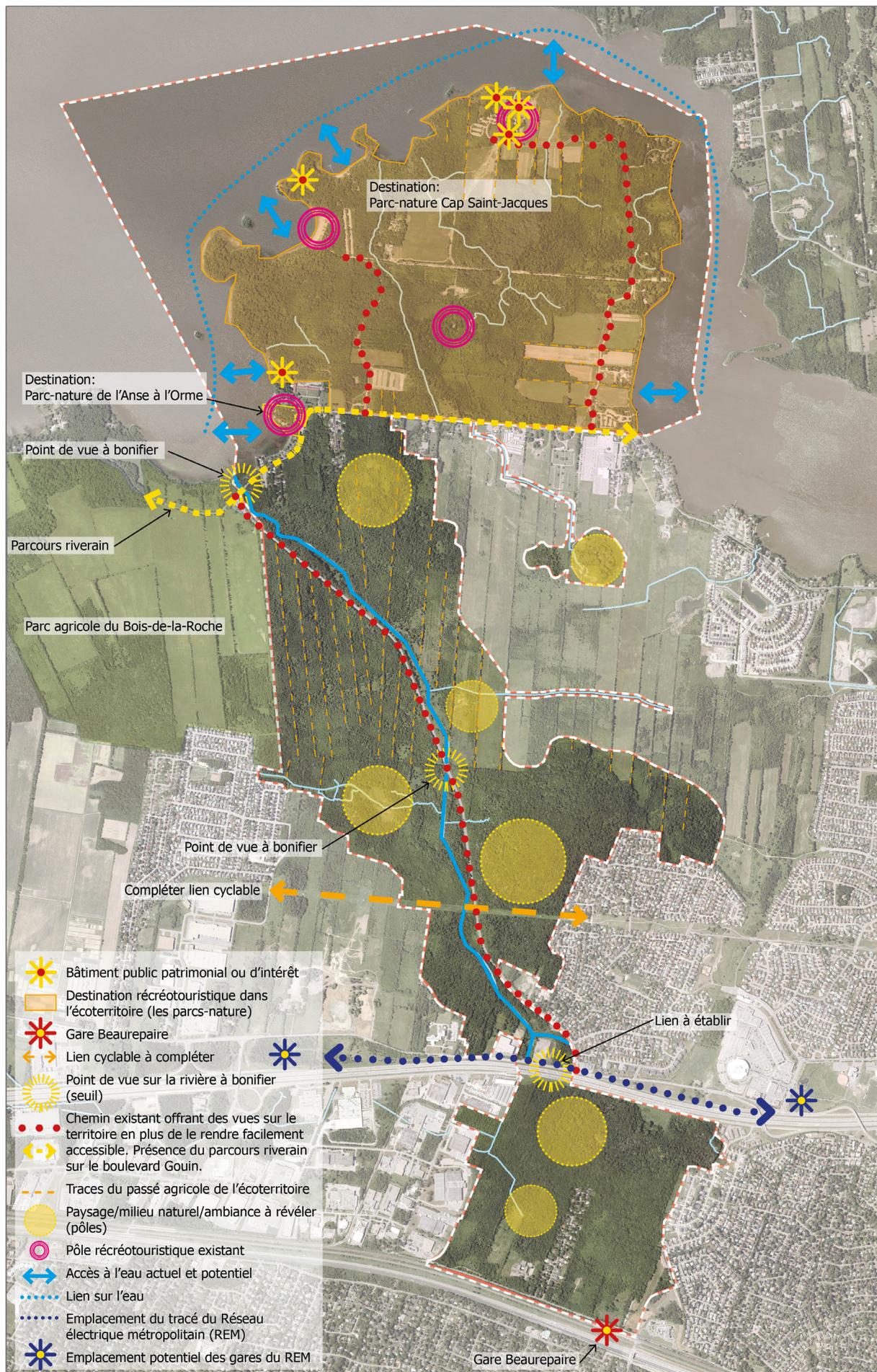


Figure 61 - Carte des potentiels d'aménagement

4.3 POTENTIELS D'AMÉNAGEMENT

La force de l'ÉCÉRO réside dans la continuité de grands espaces agricoles et naturels, et ce au-delà de ses limites puisqu'il est connecté écologiquement avec le Bois-de-la-Roche, l'Arboretum Morgan et le zoo Ecomuseum.

Il est traversé par des infrastructures qui permettent de mettre en scène des vues attrayantes sur le territoire en plus de le rendre accessible.

De part et d'autre de la rivière à l'Orme, le chemin de l'Anse-à-l'Orme offre un potentiel de découverte, non seulement de milieux naturels de qualité, mais aussi de paysages ou d'ambiances à révéler au visiteur comme le bois numéro 3, les paysages ouverts et les vues sur la rivière. La zone où le chemin de l'Anse-à-l'Orme et la rivière se croisent constitue aussi un point d'intérêt paysager à bonifier.

À l'embouchure de la rivière, la percée visuelle est exceptionnelle vers le lac des Deux Montagnes et les collines d'Oka.

L'écoterritoire est, en outre, une fenêtre ouverte sur le passé agricole de la région : les murets de pierres et les longues haies délimitent encore les anciennes parcelles de cultures, pour la plupart devenues des friches ou des jeunes forêts, dans le secteur des basses terres de Pierrefonds-Ouest et dans le Bois Angell.

L'emplacement potentiel du futur REM est une opportunité importante de desserte pour le parc, depuis et vers le centre-ville de Montréal, pour l'instant assurée par la gare de Beaurepaire à l'extrémité sud du Bois Angell, joyau forestier à valoriser.

L'emprise d'Hydro-Québec constitue une bande de milieux ouverts, soit une occasion d'assurer une perméabilité est-ouest en termes de transports actifs.

Le chemin de l'Anse-à-l'Orme fait le lien avec le parc-nature du Cap-Saint-Jacques et la partie aménagée du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, destinations récréotouristiques offrant un large éventail d'activités et de services, dont des points d'accès à l'eau qui ponctuent une berge riche en points de vue et en bâtiments d'intérêt.

La présence du parcours riverain, le long du boulevard Gouin-Ouest, contribue à l'attractivité de la zone et permet une perméabilité est-ouest.

Dans une vision plus globale, les points d'intérêt multiples et leur liaison par les eaux navigables du lac des Deux Montagnes renforcent le concept d'une trame verte et bleue de l'ouest.

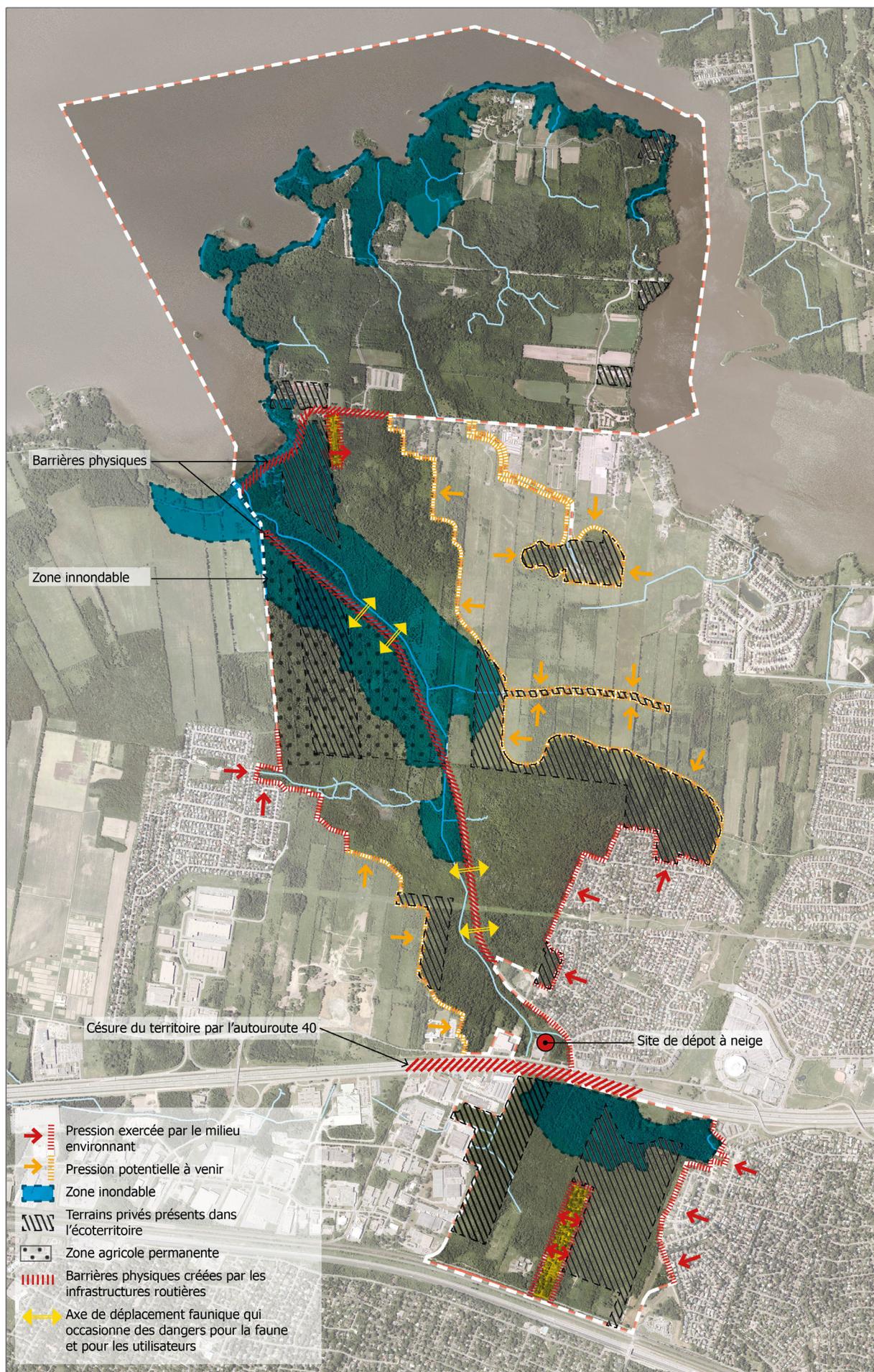


Figure 62 - Carte des contraintes d'aménagement

4.4 CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT

Si les infrastructures de transports offrent des opportunités en termes de mobilité et d'accessibilité, elles constituent néanmoins des barrières physiques empêchant la libre circulation de la faune comme des visiteurs de l'ÉCÉRO:

- L'autoroute 40, isolant de fait le Bois Angell, est l'exemple le plus représentatif de ces ruptures de perméabilité;
- Même si le chemin de l'Anse-à-l'Orme est un axe secondaire, la vitesse élevée de circulation en son sein occasionne des dangers sérieux pour la faune qui la traverse ou les usagers qui l'empruntent;
- Le boulevard Gouin-Ouest crée une discontinuité entre les berges de l'ÉCÉRO et son espace intérieur.

La zone inondable associée à la Rivière à l'Orme est conséquente; les eaux remontant au-delà de l'intersection du chemin et du cours d'eau demandent une connaissance et une prise en compte rigoureuse de leurs niveaux pour tout aménagement futur (Figure 63).

Les axes de circulations sont de surcroît d'importantes sources de pollution; les déchets s'accumulent dans le réseau pluvial.

L'urbanisation actuelle crée des pressions sur les étendues naturelles dont elle est mitoyenne au niveau des lotissements en bordure du Bois numéro 3, dans le Bois Angell et au niveau des affluents de la rivière à l'Orme. Il est donc important de prévoir une bonne cohabitation avec d'éventuels développements immobiliers en périphérie de l'écoterritoire.



Figure 63 - Inondations de printemps

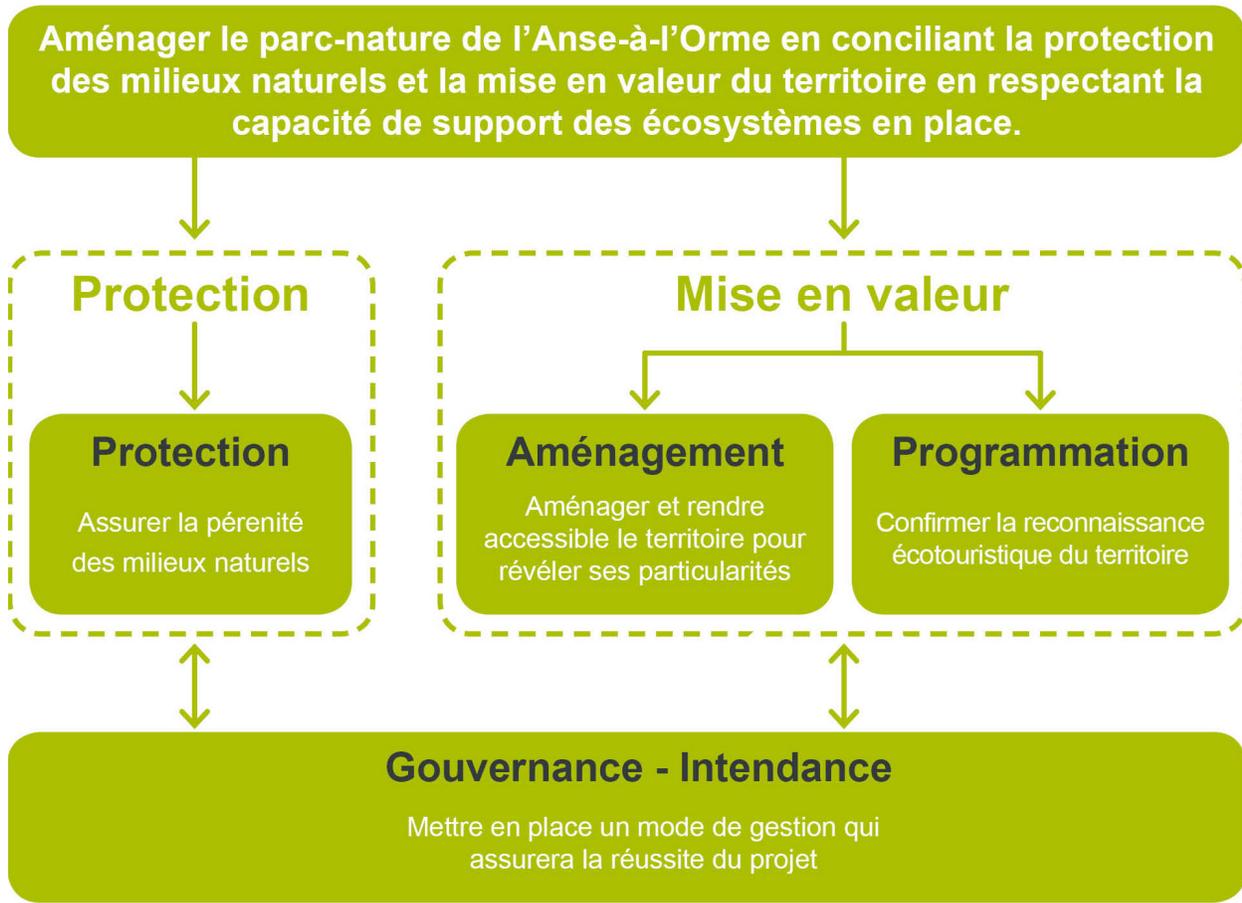
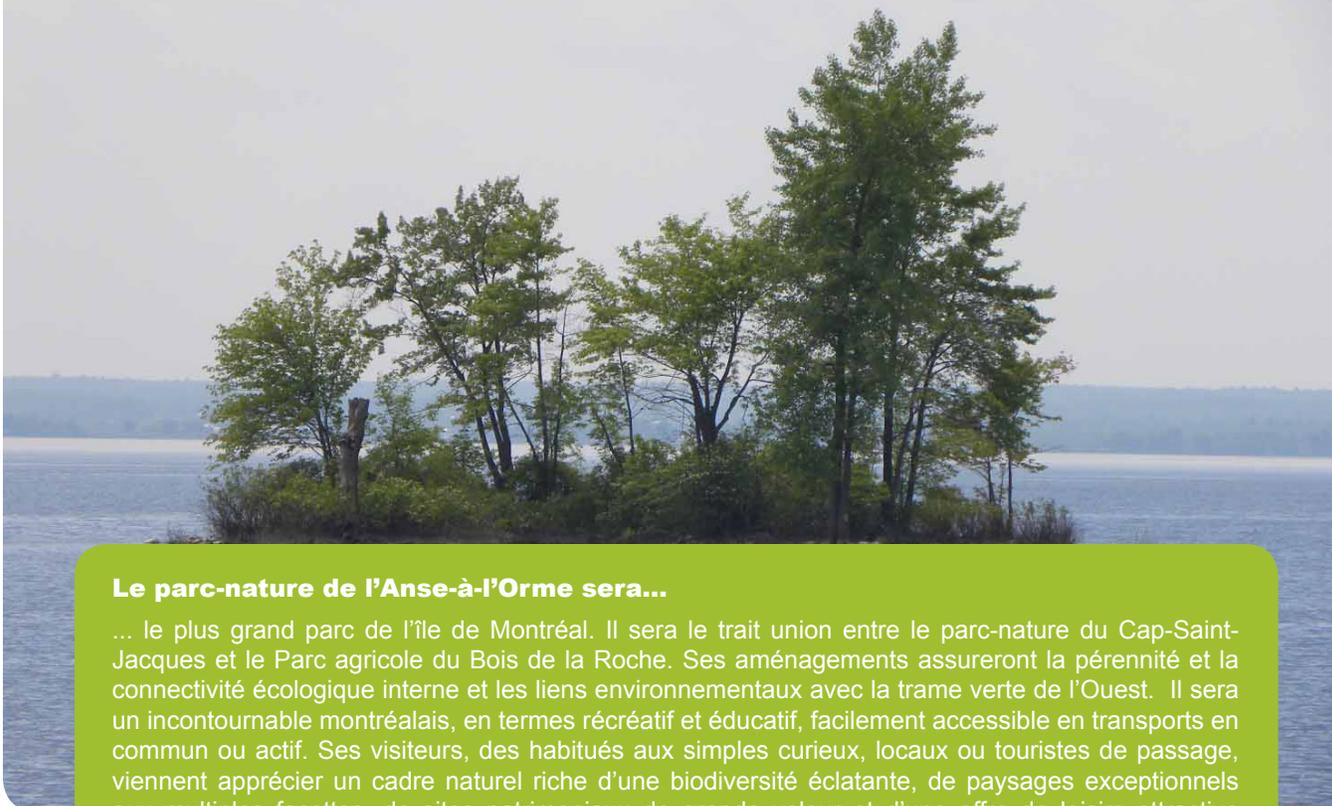


Figure 64 - Les axes d'interventions du plan concept

5.1 LA VISION DANS L'APPROCHE CONCEPTUELLE

Le plan concept participe à la mise en œuvre de la PPMVMN : il vise à concrétiser les objectifs propres à l'écoterritoire et à guider les actions à venir dans l'écoterritoire.

Afin de mieux orienter l'aménagement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, un exercice de projection a été conduit, en consensus, dans un horizon d'une vingtaine d'années. La vision est transcrite par cet énoncé :



Le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme sera...

... le plus grand parc de l'île de Montréal. Il sera le trait union entre le parc-nature du Cap-Saint-Jacques et le Parc agricole du Bois de la Roche. Ses aménagements assureront la pérennité et la connectivité écologique interne et les liens environnementaux avec la trame verte de l'Ouest. Il sera un incontournable montréalais, en termes récréatif et éducatif, facilement accessible en transports en commun ou actif. Ses visiteurs, des habitués aux simples curieux, locaux ou touristes de passage, viennent apprécier un cadre naturel riche d'une biodiversité éclatante, de paysages exceptionnels aux multiples facettes, de sites patrimoniaux de grande valeur et d'une offre de loisirs attractive respectueuse de son milieu. La communauté, engagée et responsable, contribue pleinement au dynamisme et à la préservation des lieux, au bénéfice des générations futures.

Cette vision découle du travail de diagnostic réalisé par le comité technique initié en 2005, des initiatives mises en œuvre ces dernières années, des résultats de l'atelier de la consultation du 3 décembre 2015 et de la réunion du Comité technique du 7 juillet 2016. Elle est également en lien avec les politiques et les différents outils urbanistiques réalisés ces dernières années, notamment du PMAD, du SAD et surtout de la PPMVMN, dont le plan concept ambitionne de concrétiser les objectifs.

Pour concrétiser cette vision, nous avons identifié quatre thèmes qui couvrent les principaux constats identifiés et rassemblent les principales pistes d'actions associées :

- La protection;
- L'aménagement;
- La programmation;
- La gouvernance et l'intendance.

Le schéma présenté à la figure 64 représente les axes d'interventions privilégiés, en lien avec la mission des parcs-nature, à savoir de protéger, de mettre en valeur et de rendre accessible le patrimoine naturel et culturel de ces parcs.

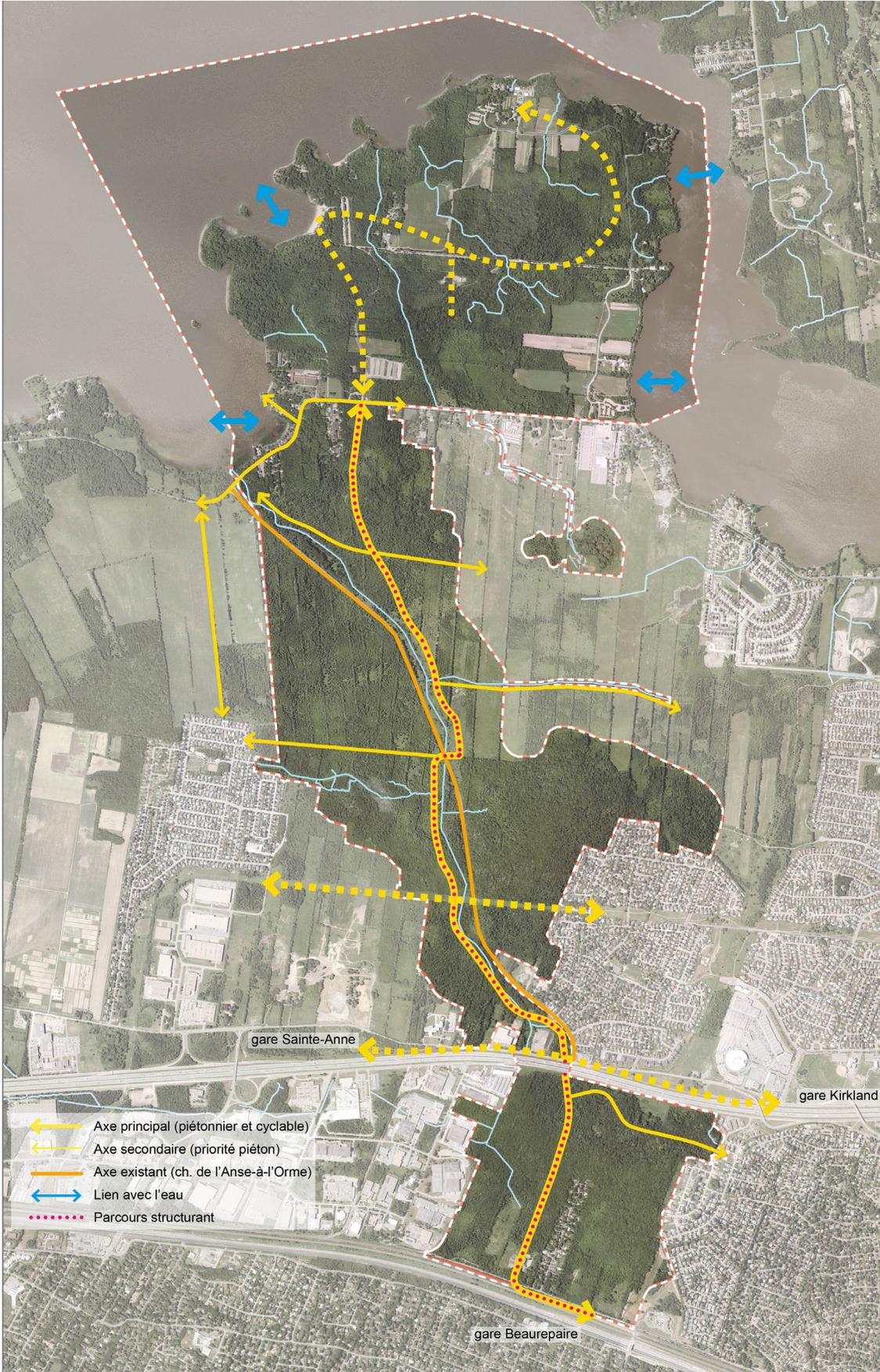


Figure 65 - Les axes structurants du plan concept



LE PLAN CONCEPT

5.2 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PRÉLIMINAIRES

1. PROTECTION

ASSURER LA PÉRENNITÉ DES MILIEUX NATURELS

1.1 Stopper la détérioration des milieux naturels

- .1 Sécuriser le parc
- .2 Agir sur les différentes sources de contamination afin de réhabiliter la rivière à l'Orme
- .3 Entretien du réseau pluvial pour la protection de la rivière et la pérennité des zones humides
- .4 Pérenniser les boisés et maintenir les espaces ouverts

1.2 Améliorer la connectivité environnementale

- .1 Augmenter la superficie des aires protégées
- .2 S'assurer que chaque zone joue son rôle au sein du «réseau écologique»

1.3 Connaître le milieu pour mieux le protéger et l'aménager

- .1 Utiliser la connaissance des milieux naturels pour orienter l'aménagement du territoire
- .2 Élaborer un outil de suivi environnemental régulier

2. AMÉNAGEMENT

AMÉNAGER ET RENDRE LE TERRITOIRE ACCESSIBLE POUR RÉVÉLER SES PARTICULARITÉS

2.1 Créer des aménagements structurants sur le territoire (Figure 65)

- .1 Redéfinir le profil du chemin de l'Anse-à-l'Orme
- .2 Créer un sentier multifonctionnel dans l'axe nord-sud
- .3 Créer des connexions est-ouest aux espaces urbanisés limitrophes
- .4 Aménager des liaisons avec les gares afin d'améliorer l'accessibilité en transport public
- .5 Renforcer les liens avec le Parcours riverain, la trame bleue et les autres espaces naturels de l'ouest
- .6 Améliorer l'accessibilité globale du site

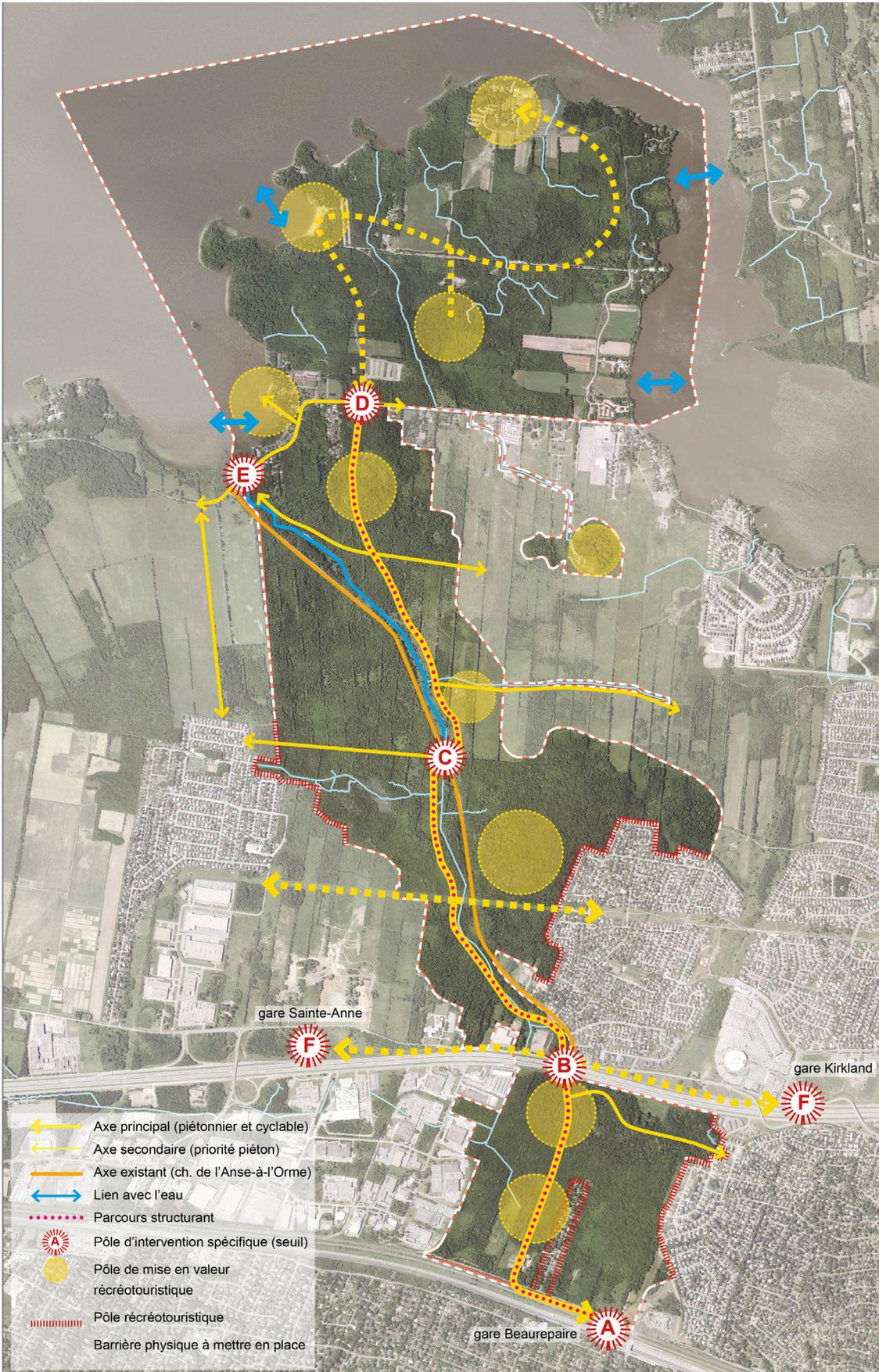


Figure 66 - Le plan concept : axes et pôles structurants

2. AMÉNAGEMENT

AMÉNAGER ET RENDRE LE TERRITOIRE ACCESSIBLE POUR RÉVÉLER SES PARTICULARITÉS

2.2 Créer des aménagements ponctuels pour révéler le sens du territoire et ses particularités (Figure 66)

- .1 Révéler les diversités naturelle et paysagère
- .2 Créer des seuils invitant les visiteurs
- .3 Mettre en valeur l'intérêt patrimonial et archéologique des lieux

Exemples d'interventions possibles:

.1 Révéler les diversités naturelle et paysagère

Créer des points d'observation et d'interprétation floristiques et faunistiques harmonisés. Aménager les lieux afin de révéler la variété de paysages et d'ambiances, changeantes au cours de l'année. Privilégier des aménagements flexibles, durables, adaptés aux particularités du site et respectant l'intégrité écologique du site. Les éléments d'intérêts sont notamment :

- Le secteur centenaire du Bois Angell
- Les abords de la rivière à l'Orme
- Les cédrières entre le Chemin de l'Anse-à-l'Orme et l'emprise d'Hydro-Québec
- Le secteur du bois no3
- L'embouchure de la rivière à l'Orme
- La percée vers les terres agricoles du Bois-de-la-Roche
- Le marais Lauzon
- etc...

.2 Créer des seuils invitant les visiteurs

Planter des pôles d'accueil, à certains emplacements stratégiques, pour marquer certains seuils de l'écoterritoire. Ces aménagements devront être invitants et susciter la curiosité des visiteurs à différents points d'accès, articulés avec le développement urbain :

- A. Aménagement d'une placette d'accueil marquant le seuil de la gare de Beaufort, pour les visiteurs provenant de la gare et des quartiers avoisinants.
- B. Création d'un pont vert au-dessus de l'autoroute. Cette structure devrait susciter la curiosité des automobilistes.
- C. Création d'un point de service, pour les visiteurs provenant du chemin de l'Anse-à-l'Orme. De plus, comme cet espace se situe à mi-parcours du sentier principal, il permet d'offrir certains services d'appoint aux visiteurs (toilettes, renseignements, etc.).
- D. Aménagement d'une placette d'accueil marquant le seuil entre l'un des accès du parc-nature du Cap-Saint-Jacques et le reste du parcours pour les visiteurs provenant du boulevard Gouin Ouest.
- E. Aménagement d'un belvédère en bordure du boulevard Gouin Ouest à l'embouchure de la rivière à l'Orme afin de mettre en valeur cette magnifique ouverture visuelle sur le lac des Deux Montagnes.

3. PROGRAMMATION

FAIRE DU PARC-NATURE UN INCONTOURNABLE EN MATIÈRES RÉCRÉATIVE ET ÉDUCATIVE

3.1 Attirer et fidéliser le public par une programmation complétant et promouvant les atouts naturels du lieu durant les 4 saisons

- .1 Proposer des activités diversifiées récréatives, saisonnières ou annuelles
- .2 Proposer des activités diversifiées éducatives, saisonnières ou annuelles
- .3 Proposer une programmation de type événementiel
- .4 Développer le volet communication

3.2 Offrir au public une expérience de choix adaptée, distinctive et respectueuse des milieux naturels

- .1 Être au plus près des attentes du public en matière de récréation et d'éducation
- .2 Maintenir une veille stratégique dans la programmation comme dans l'aménagement

4. GOUVERNANCE ET INTENDANCE

METTRE EN PLACE DES MODES DÉCISIONNELS ET DE GESTION QUI ASSURERONT LA RÉUSSITE DU PROJET

4.1 Élaborer un modèle de gouvernance souple, transparent et basé sur la concertation

- .1 Aménager le parc et poursuivre la concertation entre les divers acteurs à l'échelle locale et de l'agglomération (1er temps)
- .2 Opérer le parc et envisager un nouveau mode de gouvernance (2e temps)
- .3 Encourager la participation citoyenne
- .4 Mettre en place des instruments de planification flexibles

4.2 Élaborer un cadre de gestion fort de partenariats

- .1 Élargir les partenariats et révéler la complémentarité du réseau local afin de bonifier l'offre de services des parcs du secteur
- .2 Suciter la collaboration de partenaires ayant des objectifs semblables afin d'élaborer des actions concertées dans les parcs
- .3 Assurer une stabilité financière et bonifier l'offre de services et d'expériences
- .4 Assurer un suivi continu des performances et du maintien des actifs



Figure 67 - Activités nautiques à l'Anse-à-l'Orme

Communauté métropolitaine de Montréal (2012). Plan métropolitain d'aménagement et de développement. [En ligne].

<http://cmm.qc.ca/champs-intervention/amenagement/plans/pmad/> (Page consultée le 27 juillet 2016)

D-Trois-Pierres (2012). Rapport annuel. [En ligne].

http://www.d3pierres.com/gestion/rapport_annuel/rapport_annuel_2012.pdf (Page consultée le 25 octobre 2013)

Deschamps, G., Breton, G. (2012) Bilan environnemental. Portrait de la qualité des plans d'eau à Montréal. Rapport annuel 2012. [En ligne]

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BILAN_RSMA_2012_FR.PDF (Page consultée le 8 octobre 2013)

Direction des grands parcs et de la nature en ville (2007). Le réseau des grands parcs de Montréal. Vision du réseau des grands parcs de Montréal, Cadre de référence. Ville de Montréal. Montréal.

Direction des sports, des parcs et des espaces verts (2006). Le réseau des grands parcs de Montréal. Vers une vision du réseau des grands parcs. Document d'orientation. Ville de Montréal. Montréal.

Faguy-Girard, P. (2013) Historique du territoire du Bois Angell (fermes 1 à 6 pour le bois, fermes 7 et 8 pour le golf). Société historique de Beaurepaire, Beaconsfield

Groupe Conseil UDA (2013). Enquête auprès des agriculteurs de l'Ouest montréalais. Expertise agricole. Ville de Montréal

Horizon multiresource inc. (2015). Rapport synthèse - Élaboration du plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, Consultation des parties prenantes du 3 décembre 2015, Ville de Montréal, 33 pages + annexes

Jardin du Précambrien (2015). [En ligne]. http://jardinsduprecambrien.com/pages/francais/2015/symposium_2015.html (Page consultée le 22 juillet 2016)

Limoges Benoit, Gaétane Boisseau, Louise Gratton et Robert Kasisi (2013). Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ. Le naturaliste canadien, 137 no 2. p.21-27.

Labyrinthe des volcans (2016). [En ligne] <http://www.labyrinthe-des-volcans.com/index.html>

Marineau, K., M.-E. Tousignant, N. D' Astous et P. Galois. (2010). Inventaire faunique et floristique du bois Angell, Beaconsfield. Rapport préliminaire présenté à l'Association de protection du bois Angell. 48 pages+ annexes.

Ouest France (2016). Ces ponts sauvent la vie des animaux. [En ligne]

<http://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/data/617/reader/reader.html#preferred/1/package/617/pub/618/page/19> (Page consultée le 29 juillet 2016)

Parc naturel Isla de Salamanca (2016). Point d'observation des oiseaux. [En ligne]

<http://www.parquesnacionales.gov.co/portal/es/ecoturismo/region-caribe/via-parque-ista-de-salamanca/> (Page consultée le 29 juillet 2016)

Parc national du Mont-Tremblant (2016). Belvédère Parc du Mont-Tremblant en 2016. [En ligne]

<http://www.sepaq.com/pq/mot/> (Page consultée le 29 juillet 2016)

Ville de Montréal (2004). Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Ville de Montréal (2007). Plan d'urbanisme : Synthèse des orientations panmontréalaise. [En ligne]

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/plan_urbanisme_fr/media/documents/071217_synthese_18.pdf

Ville de Montréal (2011). Recensement de 2011. [En ligne]

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,100925572&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal (2013b). Revenu moyen de la population de 15 ans et plus en 2005. [En ligne]

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_stats_fr/media/documents/16_F_REVENU%20MOYEN.PDF (Page consultée le 26 novembre 2013)

Ville de Montréal (2013c). Population totale de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade [En ligne] http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/mtl_stats_fr/media/documents/13A_15%20ANS%20ET%20PLUS_NIVEAU%20DE%20SCOLARITE_0.PDF (Page consultée le 26 novembre 2013)

Ville de Montréal (2015a). Schéma d'aménagement et de développement. [ville.montreal.qc.ca/schema]

Ville de Montréal (2015b). Bilan environnemental 2014. Portrait de la qualité des plans d'eau à Montréal.

[\[ville.montreal.qc.ca/rsma\]](http://ville.montreal.qc.ca/rsma)

Ville de Montréal (2016a). Le parcours riverain [En ligne].

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8817,99747602&_dad=portal&_schema=PORTAL (Page consultée le 8 août 2016)

Ville de Montréal (2016a). [En ligne]. http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/fiche_zone.php?id=1225 (Page consultée le 8 août 2016)

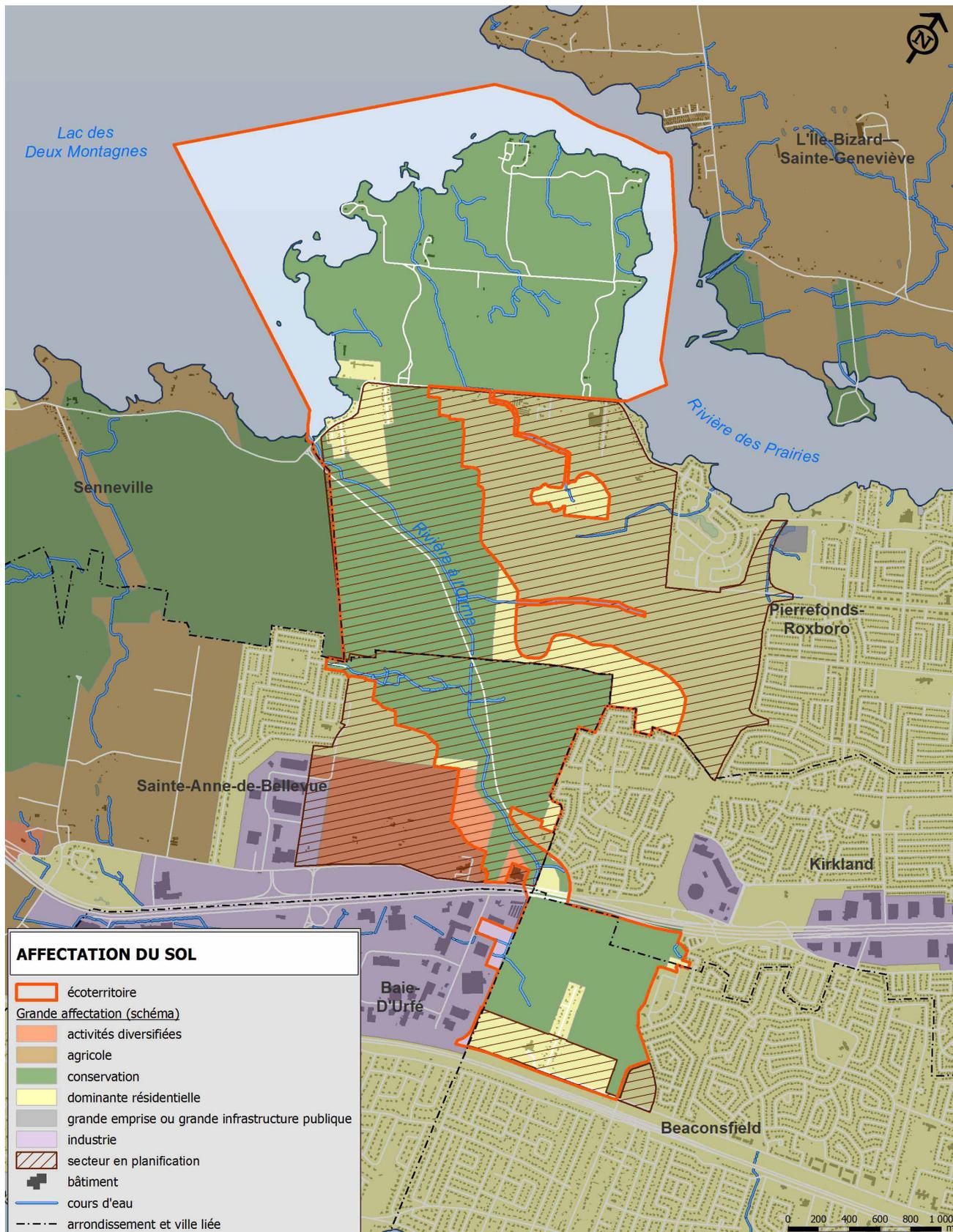
Vélovolant (2016). [En ligne]. <http://velovolant.com/> (Site consulté le 22 juillet 2016)

Wikipédia (2016). Trafic calming. [En ligne]

https://en.wikipedia.org/wiki/Traffic_calming (Page consultée le 27 juillet 2016)

Zurich parcours vita (2016). [En ligne]. <https://www.zurichparcoursvita.ch> (Page consultée le 22 juillet 2016)

ANNEXE 1 : OCCUPATION DU SOL



ANNEXE 2 : ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES DE L'OUEST DE MONTRÉAL

Municipalités	Établissement touristique	Secteur activité/catégorie	Description	Type de clientèle	Saison	Distinction sur le marché
Sainte-Anne-de-Bellevue	Arboretum Morgan (Campus McGill)	Éducatif à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • 20 km de sentiers pédestres • Observation oiseaux et petits mammifères • Ski de fond et raquettes l'hiver • Observatoire Bellevue (Société Astronomie de Montréal, radar météorologique qui dessert la région de l'agglomération de Montréal) 	Tout type Amateurs de nature	4 saisons	<ul style="list-style-type: none"> • Prix étudiants (4,5 Cad) et gratuité pour les membres • Activité de ski et raquette combinée avec l'observation • Activité de recherche sur le site • Certains événements sont gratuits
	Lieu historique national du Canal-de-Sainte-Anne-de-Bellevue	Patrimoine historique	<ul style="list-style-type: none"> • Port de plaisance • Offre de restauration et boutiques • Piéges 	Promeneurs, familles, adultes	Activités peu hivernales	Navette gratuite estivale
	Le noyau villageois de Sainte-Anne-de-Bellevue	Patrimoine historique	Ensemble institutionnel très intéressant formé de l'église Sainte-Anne, de son presbytère, de l'ancien couvent de Sainte-Anne et d'un espace vert faisant face au canal. Aux rues Sainte-Anne et de l'Église qui structurent le secteur, se greffent quelques rues résidentielles dotées d'une architecture villageoise représentative de la fin du XIXe et du début du XXe siècles.	Promeneurs, amateurs d'histoire	Activités peu hivernales	Identifié au grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal
	Zoo Écoséum	Zoologie	<ul style="list-style-type: none"> • Observation faunistique (jour et activité de nuit) • Camps d'été • Aires de pique-nique 	Familles, enfants	4 saisons	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité avec la faune, programmes expérience + • Seul zoo extérieur sur l'île de Montréal.
	Musée de l'aviation de Montréal	Patrimoine aéronautique	<ul style="list-style-type: none"> • Musée dédié à la conservation du patrimoine aéronautique canadien • Centre de documentation 	Tout type	4 saisons	Intérêt pour le patrimoine québécois
	Marché Sainte-Anne	Commerce	<ul style="list-style-type: none"> • Marché intérieur • Marché extérieur 	Tout type	4 saisons	<ul style="list-style-type: none"> • Plus ancien marché public de l'Ouest de l'île de Montréal, dédié à l'agriculture, l'écologie et la bouffe locale. • Fait partie de l'Association des Marchés publics du Québec depuis 2009
	Musée d'Entomologie Lyman	Entomologie	<ul style="list-style-type: none"> • Collection et recherches de McGill • Éducation des groupes 	Groupes scolaires et autres groupes	4 saisons	La deuxième plus grande collection d'insectes au Canada et la plus grande collection universitaire au pays Déplacement d'entomologiste
	Bibliothèque	Culture	Consultation et emprunts	Tout type	4 saisons	Biblio roulante : Service de prêt à domicile pour les résidents à mobilité réduite
	2 spas	Détente	Spa	Adultes	4 saisons	Situé dans le noyau villageois, de cachet
	Piscine	Sport	Cours, nage libre	Familles, nageurs		
Ferme du Campus Macdonald	Agro-Forestière	<ul style="list-style-type: none"> • Visites éducatives • Jeux pour enfants • Aires de pique-nique 	Enfants et groupes scolaires	Pas d'activités hivernales	Dernière ferme laitière encore en activité sur l'île de Montréal	
Pierrefonds-Roxboro	Parc-nature du Cap-Saint-Jacques	Récréatif Éducatif à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Activités d'éducation au milieu naturel et à l'environnement Activités récréatives et d'éducation au milieu naturel Baignade à la plage Balade en carriole et carrousel de poneys Canot Exploitation de la cabane à sucre Kayak et mayak Marche (16 km) Pêche Pédalo Pique-nique Observation de la nature (oiseaux, tortues) Raquettes Ski de fond (Figure x) Vélo (8 km) Visite à la ferme écologique : serres, jardins, enclos d'animaux Vente de produits de la ferme au magasin général Location d'équipement: nautique, ski de fond, jumelles, raquettes 	Principalement des familles et individus de 35 à 65 ans Amateurs de plein air et de nature	4 saisons	<ul style="list-style-type: none"> • Très grande diversité d'activités disponibles pour les quatre saisons. • Ferme écologique et la cabane à sucre constituent des activités complémentaires intéressantes et rares à Montréal.
	Bibliothèque Pierrefonds	Culture	Consultation et emprunts	Tout type	4 saisons	Rénovation et agrandissement prévus
	8 spas - massothérapie	Détente	Spa - massage - bronzage - institut beauté	Adultes	4 saisons	-
	6 Piscines	Sport	Cours, nage libre	Familles, nageurs	4 saisons ou seulement estival selon les piscines	-
	Centre culturel	Culture	Programmation culturelle diversifiée : théâtre, cinéma, chanson, musique.		4 saisons	-
	Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme (aménagé)	Récréatif (orienté nautisme)	<ul style="list-style-type: none"> Canot Dériveur Observation des oiseaux Pianche à voile Kite et sky surf Pique-nique (barbecue accepté) Pêche blanche 	Amateurs d'activités nautiques et pêcheurs principalement	Pas d'activités hivernales	<ul style="list-style-type: none"> • Journée de démonstration et d'initiation à la planche à voile (APAVM) • Parcs des sports nautiques de vent • La destination des vélipanchistes : on compare l'Anse-à-l'Orme à Cap Hatteras • Très belle vue du lac des Deux-Montagnes
Île-Bizard-Sainte-Geneviève	PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD	Récréatif Éducatif à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Animation faune et flore Conditionnement physique (Cardio Plein Air) Kayak Marche (12,5 km), raquette (21km) et ski de fond (10 km) Observation des oiseaux Pêche Plage Vélo (7 km) 	Amateurs d'ornithologie Familles		<ul style="list-style-type: none"> • La grande diversité de ses écosystèmes (marais, herbiers, marécages, forêts matures, cédrnières, friches, champs, etc.) fait en sorte que ce parc est le site le plus productif de Montréal pour l'observation des oiseaux. Très très prisé des ornithologues! • Une passerelle sinueuse d'un demi-kilomètre qui traverse le grand marécage permet d'épier castors, tortues, canards, hérons et nombre d'oiseaux d'eau
	Royal Montral Golf Clubhouse	Sport	Tournois -restauration	Adultes, golfeurs	N/A	N/A
	Elm Ridge Country Club	Sport	Tournois -restauration	Adultes, golfeurs	N/A	N/A
	Club de golf Saint-Raphaël	Sport	Tournois -restauration	Adultes, golfeurs	N/A	N/A

Municipalités	Établissement touristique	Secteur activité/catégorie	Description	Type de clientèle	Saison	Distinction sur le marché
Senneville	Braeside Golf Club	Sport	Golf	Adultes, golfeurs		N/A
	Club de voile senneville yacht club	Sport	<ul style="list-style-type: none"> Régates, brunch, location emplacements Services : Les visiteurs ont droit à une nuitée gratuite tout en bénéficiant des services normalement fournis aux membres (quais, électricité, aires de repos, capitainerie, toilettes, douches, BBQ, cuisine, pompe de vidange, potence de dématage et même l'assistance des membres présents en cas de besoin). 	Adultes, navigateurs	Pas d'activités hivernales	N/A
	Parc agricole du Bois de la-Roche	Agro-forestier	<ul style="list-style-type: none"> Aucun service offert Cultiver l'Espoir : projet mené par le Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal (RMPIM), en collaboration avec le SGPV/MR et D-Trois-Pierres qui permet la culture, en régie biologique, pour produire des légumes de conservation dont la rareté se fait sentir en hiver dans les banques alimentaires de Montréal. 76 ha de la zone agricole permanente 	Potentiel agricole	Pas d'activités	60 % du territoire à vocation agricole et le reste MN
	Piscine municipale	Sport	Cours, nage libre, plongeon, nage synchronisée, waterpolo	Familles, nageurs	Seulement estival	<ul style="list-style-type: none"> Réservée aux résidents de Senneville et à leurs invités Prix à la semaine
	Réserve naturelle de la forêt de Senneville	Écologie	Le site comprend des hêtraies, des chênaies rouges et des prucheraies, peuplements peu communs sur l'île de Montréal. Cet écoterritoire renferme également des milieux humides, quelques ruisseaux et plusieurs plantes à statut précaire. En outre, la forêt de Senneville est fréquentée par une grande variété d'oiseaux forestiers, dont les rapaces, qui utilisent les friches et les champs à proximité comme terrain de chasse.	Potentiel Amateurs de nature	Pas d'activités	N/A
Baie-d'Urfé	Bibliothèque	Culture	Consultation et emprunts	Tout type	Automobile Bus 411	N/A
	Baie-d'Urfé Yacht Club	Nautisme	<ul style="list-style-type: none"> Location emplacement Courses École de voile Soirée 	Adultes	Seulement estival	N/A
	CLUB AQUATIQUE DE BAIE-D'URFÉ	Sport	Cours, nage libre, nage synchronisée, waterpolo	Tout type	N/A	N/A
Beaconsfield	Bois Angell	Écologie	Bois avec majorité de feuillus matures dont certains sont centenaires.	Amateurs de nature	Pas d'activités	Espèces floristiques à statut précaire
	Centre récréatif	Sport	<ul style="list-style-type: none"> Piscine Aréna Badminton et basket 	Familles, sportifs	4 saisons	Location de salles polyvalentes
	Édifice centennial	Culturel	<ul style="list-style-type: none"> Centre culturel de la Ville est l'endroit où ont lieu les expositions et les concerts Location de salles à des privés à l'occasion 	Tout type	4 saisons	N/A
	3 spas	Détente	Spa	Adultes	4 saisons	N/A
	Bibliothèque	Culturel	Consultation et emprunts	Tout type	4 saisons	N/A
	The Beaconsfield Golf Club	Sport	Golf	Adultes, golfeurs	N/A	N/A
Ouest de Montréal	Parcours riverain (cyclable)	Patrimoine, sport	Circuit patrimonial à vélo principalement formé des chemins anciens longeant le Saint-Laurent, le lac Saint-Louis, le lac des Deux-Montagnes, la rivière des Prairies, le canal de Lachine et le canal de l'Aqueduc.	Amateur de patrimoine, vélo	Pas d'activités hivernales	<ul style="list-style-type: none"> 900 attrails patrimoniaux sur toute l'île selon plusieurs thématiques (Archipel montréalais et Amérindiens; Voies pour commercer et s'établir; Ressource à exploiter et contrôler; Espaces de bien-être et de loisirs; Obstacle à franchir) Données ouvertes, application mobile
	Zone agricole permanente pointe Ouest	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Les sols de la zone agricole sont parmi les meilleurs sols agricoles. Climat propice (longues périodes sans gel et est parmi les plus chauds du Québec) Le SAD (2015) maintient la zone agricole permanente à sa délimitation actuelle, en plus d'établir des affectations du territoire et des dispositions favorables à l'utilisation du sol à des fins agricoles 	Agriculteurs	N/A	N/A
	Zone agricole permanente île bizarre		N/A		N/A	